

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2318

23 septembre 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|---|---------------|---|---------------|
| Arden & Kreud Holding S.A. | 111220 | Hoparvi S.à r.l. | 111218 |
| Australian Mining Finance Luxembourg S.A. | 111263 | I.D.S. Umbrella Fund S.A. SIF - SICAV .. | 111233 |
| Australian Mining Finance Luxembourg S.A. | 111221 | LITTORAL Invest S.A. | 111220 |
| Cobfin S.A. | 111218 | Medpharm Investments S.A. | 111219 |
| Consea S.A. | 111221 | Ristretto Holdings S.à r.l. | 111264 |
| Crandall International S.A. | 111221 | SSF International S.à r.l. | 111218 |
| Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l. | 111221 | Sudstrom S.à r.l. | 111222 |
| Global Facilities S.A. | 111220 | Talmont Holding S.A. | 111263 |
| HEDF II Luxembourg 3 S.à r.l. | 111222 | Unity Media Management S.A. | 111219 |
| | | Vienada Investments S.à r.l. | 111264 |
| | | Vulgaris S.à r.l. | 111233 |

Cobfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 84.685.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2008

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke, Michael Gray et les sociétés COBELFRET S.A. et NOVOLUX S.A. sont renommés administrateurs.

Monsieur Dirk Hooybergs est renommé commissaire aux comptes.

La société BDO Compagnie Fiduciaire, 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, est renommé réviseur.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2009.

CERTIFIE CONFORME

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008116160/1380/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

SSF International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.775,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 88.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008116451/242/13.

(080134957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Hoparvi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 123.899.

Extrait des contrats de cession de parts signés le 16 juin 2008

En vertu de l'acte de cession de parts du 16 juin 2008,

- Monsieur Jacques Merceron-Vicat, domicilié au 188 avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, a transféré 105 parts ordinaires détenues dans la Société à:

Participations Financières et Immobilières Parcifim, une société établie et ayant son siège social à Tour Manhattan, 6, Place de l'Iris, F-92095 Paris La Défense Cedex;

- Madame Edwige Merceron-Vicat, domicilié au 188 avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, a transféré 20 parts ordinaires détenues dans la Société à:

Participations Financières et Immobilières Parcifim, une société établie et ayant son siège social à Tour Manhattan, 6, Place de l'Iris, F-92095 Paris La Défense Cedex;

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant Unique

Signatures

Référence de publication: 2008116642/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04486. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Medpharm Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 64.511.

—
Résolutions du conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration de la société Medpharm Investments S.A. société anonyme ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, adoptent les résolutions suivantes:

Première résolution

- Approbation de la démission de Mme Ute Bräuer, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 30 juillet 2008

Deuxième résolution

- Nomination en tant qu'administrateur, de M. Michel Raffoul, ayant son domicile professionnel au 58, bd. Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 31 juillet 2008.

Le nouvel administrateur a été nommé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour Medpharm Investments S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116767/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Unity Media Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.624.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 4 août 2008

En date du 4 août 2008, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

de nommer

- PricewaterhouseCoopers une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 400, rte d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B65477 en tant que commissaire de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur l'exercice sociale se terminant au 31 décembre 2007,

de prolonger les mandats de

- Monsieur Michael Wunderlich
- Monsieur Eric Louis Zinterhofer
- Monsieur Michael Kevin Block
- Monsieur Raymond Svider
- Monsieur Michael Allen Kramer
- Monsieur Lucien Elliott Farrell

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur l'exercice sociale se terminant au 31 décembre 2007,

de rayer Ernst & Young S.A. en tant que commissaire de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Par procuration

UNITY MEDIA MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008116649/250/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00568. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Global Facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 85.115.

—
Extrait de l'assemblée générale de la société sur l'exercice 2007 en date du 22 avril 2008

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises sont venus à échéance. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2009 comme suit:

Adler Marc, administrateur, L-3362 Leudelange, 26, rue de la Montée

Kieffer Mil, administrateur, L-1870 Luxembourg, 32, Kohlenberg

Kieffer Pierre-Emil, administrateur, L-1420 Luxembourg, 271, avenue Gaston Diderich

Santinelli Jean-Luc, administrateur, L-8132 Bridel, 12, rue François Christian Gerden

Solvi Marc, administrateur, L-3961 Ehlange, 56, rue des 3 Cantons

Thill Roger, administrateur, L-4174 Esch/Alzette, 40, rue Mathias Koener

L'assemblée générale renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2009 comme suit:

Interaudit Sàrl, L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie, RCS B-29.501.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008116646/752/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

LITTORAL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.663.

—
Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008116448/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11934. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Arden & Kreud Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.903.

—
Constituée par-devant M^e Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 mai 1998, acte publié au Mémorial C no 636 du 8 septembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

111221

Pour ARDEN & KREUD HOLDING S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008116430/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01216. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Consea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 103.758.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2008

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke, Jozef Adriaens et la société NOVOLUX S.A. sont renommés administrateurs.

La société BDO Compagnie Fiduciaire est renommée réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008116162/1380/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.183.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 116.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008116381/242/13.

(080135337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Australian Mining Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 104.386.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116422/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01217. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Crandall International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.455.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008116393/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02357. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Sudstroum S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.282.

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société Sudstroum S.à r.l. de 5, rue du Moulin, L-4251 Esch-sur-Alzette au 12, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette.

Esch/Alzette, le 16 juillet 2008.

Pour copie certifiée conforme

Le collègue échevinal

Lydia MUTSCH / Félix BRAZ / Henri HINTERSCHEID / Vera SPAUTZ / Jean TONNAR

Bourgmestre / Echevin / Echevin / Echevin / Echevin

Référence de publication: 2008116266/9303/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06727. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

HEDF II Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.900,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.663.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of July.

Before us Notary Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Hines European Development Fund II L.P., a company incorporated under the laws of the Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street in Wilmington, Delaware 19801, United States of America, here represented by Cintia Procaci, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston, USA, on July 14, 2008.

This proxy, signed ne varietur, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in capacity as Sole Shareholder, requested the undersigned notary to draw up as follows:

- that it is the current sole shareholder of HEDF II LUXEMBOURG 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on September 25, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2615 of November 15, 2007. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 21, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 736 of March 26, 2008;

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to completely modify the Company's Articles of Association so as to read as follows:

"Chapter I - Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Formation. There is established by the single shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "HEDF II Luxembourg 3 S.à r.l."

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that the Managers believe extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent or that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or impede communications with such office or between such office and persons abroad, they may temporarily transfer the registered office, until the point in time that these abnormal circumstances have ended. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by Managers of the Company.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of Hines European Development Fund II LP, a limited partnership organised under the laws of Delaware, United States of America (the "Fund").

The Company may provide financial support to Hines EDF II GP LP acting in its capacity as General Partner of the Fund and to companies in which Hines EDF II GP LP acting in its capacity as General Partner of the Fund, holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by the decision of a single shareholder. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Chapter II - Capital, shares

Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at forty-five thousand nine hundred Euro (€ 45,900) divided into four hundred fifty-nine (459) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Authorised Capital. The authorised capital of the Company is set at two million five hundred thousand Euro (€ 2,500,000) divided into twenty five thousand (25,000) shares, each with a nominal value of one hundred Euro (€ 100).

The Managers are authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing shareholder(s) or any persons that have been approved by the shareholder(s) at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Managers may determine. The Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Managers may delegate to any authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at each shareholder general meeting.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

Art. 9. Indivisibility of Shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 10. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 11. Variation of the Issued capital. The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

Chapter III - Managers

Art. 13. Managers. The Company will be managed and administered by one "A Manager" and two "B Managers" whether shareholders or not ("Manager" or together the "Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder(s) or the general meeting of shareholders, will establish the tenure and the powers and competence of the Managers.

The shareholder(s) may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager, if any.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause will not put the Company into liquidation.

The Manager(s) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager(s). Officers need not be a Manager or shareholder of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Manager(s).

Notwithstanding the foregoing, an officer of the Company may only be appointed to prepare routine notices and administrative filings with public authorities including, but not limited to, the following:

- Filing of Annual reports and financial statements
- Preparation of VAT reports/notices
- Filing corporate documents with the Luxembourg Trade and Companies Register or any other public registers
- Filing, signing, and registering any documents required to establish a newly incorporated subsidiary of the Company pursuant to a proxy granted by the Managers(s)
- Filing documents with the CSSF or other governmental regulatory agencies
- Obtaining company extracts from the Luxembourg Trade and Companies Register

In no circumstance may an officer of the Company be appointed by the Manager(s) to represent the Company towards third parties per Article 16 unless duly authorized by the Managers according to the delegation of powers in Article 15.

Art. 14. Powers of the Managers, Meetings of the Managers, Minutes. Without prejudice and subject to Articles 15 and 16, either i) the A Manager by himself or ii) both B Managers or iii) the A Manager and both the B Managers, together is/are (except as stated in the paragraphs three and four below) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the shareholder(s) are in the competence of the Managers.

For the sake of clarity, the first paragraph above means that:

- the A Manager by himself has full powers
- the A Manager and two B Managers acting together have full powers
- two B Managers acting together have full powers

- one B Manager acting alone has no decision authority

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing and the minutes shall be signed (i) by the A Manager in case the resolutions are taken by the sole A Manager, or (ii) by both B Managers in case the resolutions are taken by the B Managers, or (iii) by the A Manager and two B Managers in case the resolutions are taken by all the Managers.

Decisions of the B Managers or decisions to be taken by all the Managers (A Manager and both B Managers) are taken at meetings of the Managers concerned. Such meetings of the Managers concerned (either both B Managers or all the three Managers, as the case may be) shall be held at the registered office or at such other place outside of the United Kingdom as the Managers may from time to time determine. Any Manager may act by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any proxies will remain attached to the minutes of the resolutions taken at such meetings.

Managers may participate in a meeting of the Managers by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that no Manager may so participate if, at the time of such participation, he is physically present in the UK. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers concerned is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Managers concerned. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers

Art. 15. Delegation of Powers. With the exception of the Managers granting a proxy to an officer of the Company for the incorporation of a new subsidiary of the Company in accordance with Article 14, i) the A Manager or ii) the B Managers or iii) the A Manager and two B Managers together may delegate signatory powers or proxies, or entrust permanent or temporary predefined functions to persons or agents chosen by him or them.

Art. 16. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by either i) the single signature of the A Manager or ii) the joint signatures of the B Managers or iii) the joint signatures of the A Manager and the B Managers or iv) the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated pursuant to Article 15 above, but only within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Manager. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person i) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 17, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 17 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 17 shall be contractual rights.

Chapter IV - Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. In case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The initial Managers of the Company will be appointed by a resolution of the sole shareholder, Hines European Development Fund II L.P. whose by laws provide that the appointment of Managers in any of its subsidiaries, present and future, require the affirmative and unanimous vote of the Hines EDF II GP LP. Accordingly, the sole shareholder may not

adopt any resolution in relation to the appointment of Managers without obtaining the affirmative and unanimous vote of Hines EDF II GP LP.

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 22. Minutes of meetings of the shareholders. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by i) the A Manager individually or ii) by two B Managers acting jointly or iii) by the A Manager and the B Managers acting jointly.

Chapter V.- Financial year, allocation of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 24. Adoption of annual accounts. At the end of each Company's financial year the accounts will be closed and the Managers will compile an inventory of assets and liabilities and prepare a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may request a copy or obtain directly these financial documents from the registered office of the Company.

Art. 25. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law. This allocation will no longer be required after which such reserve has reached and maintains a balance equal to or greater than ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. Decisions could include i) the allocation of whole or part of the remainder to a reserve or to a provisional reserve, ii) to carry the profits forward to the next financial year or iii) to distribute the profit to the shareholders as a dividend distribution in compliance with Article 6 above.

The Managers may make estimated dividend distributions to the shareholder(s) during the year after which the shareholder(s) will ratify at year end according to this Article 25. The Managers have the sole discretion to make such estimated dividend distributions including determining the amounts and the dates of such payments.

Chapter VI - Dissolution, liquidation

Art. 26. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s). The shareholder(s) will determine the liquidators' powers and compensation.

After payment of all debts charges against the Company and the expenses related to the liquidation, any remaining net assets shall be distributed equally to each shareholder based on percentage ownership at the time of liquidation.

Chapter VII - Various

Art. 27. Independent auditor. The management of the Company may be, and shall be in the cases provided by Law, subject to an audit by a third-party independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the shareholder(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the applicable Law."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves proceed to the following appointments:

- A Manager - Hines International Fund Management LLC, a US Delaware limited liability company professionally residing at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.
- B Manager - David Scott Braaten, a US citizen with passport number 057384047 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- B Manager - Jan Henneau, a Belgium citizen, with identity card number 590-6873745-60 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and is followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Hines European Development Fund II L.P. une société de droit de Delaware, États-Unis, ayant son siège social à 1209 Orange Street à Wilmington, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique,

ici représentée par Cintia Procaci, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston, USA, le 14 Juillet 2008

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, agissant dans sa qualité d'Associé Unique, demande au notaire soussigné d'acter:

- Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société "HEDF II Luxembourg 3 S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2615 du 15 novembre 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 736 du 26 mars 2008;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier entièrement les statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

"Chapitre I^{er} - Forme, dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

Art. 2. Dénomination. La Société adopte la dénomination "HEDF II Luxembourg 3 S.à r.l."

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision des Gérants.

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants de la Société.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par Hines European Development Fund II LP, une société en commandite simple régie par le droit de Delaware, Etats-Unis d'Amérique (le "Fonds").

La Société peut accorder toute assistance financière à Hines EDF II GP LP agissant en sa qualité d'associé commandité du Fonds ainsi qu'à toutes les sociétés dans lesquelles Hines EDF II GP LP agissant en sa qualité d'associé commandité du Fonds, détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet social, et ce en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Chapitre II.- Capital, parts sociales

Art. 6. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-cinq mille neuf cents Euros (€ 45,900) représenté par quatre cent cinquante-neuf (459) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (€ 2.500.000) divisé en vingt cinq mille (25.000) parts sociales, ayant valeur nominale de cents Euros (€ 100) chacune.

Les Gérants sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social émis dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par les Gérants.

Les Gérants peuvent en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèces ou en nature.

Les Gérants peuvent déléguer à tout fondé de pouvoirs de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

Art. 10. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 11. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Chapitre III.- Gérants

Art. 13. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un "Gérant A" et deux "Gérants B", associés ou non (ci-après dénommé le "Gérant" ou ensemble dénommés les "Gérants").

Chaque Gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

Chaque Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires. Les Gérantes pourront aussi démissionner. Les associés pourront aussi décider à une compensation pour chaque Gérants.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre évènement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Gérants pourront également nommer des fondés de pouvoir de la Société nécessaires pour les besoins de la gestion de la Société. Les Gérants pourront décider de révoquer à tout moment lesdits fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir n'aura pas besoin d'être un Gérant ou un associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés se verront confier leurs pouvoirs et devoirs par les Gérants.

Nonobstant ce qui précède, un fondé de pouvoir de la Société ne peut seulement être nommé que pour la préparation des affaires courantes et des tâches administratives d'enregistrement auprès des autorités publiques incluant, de manière non-exhaustive, les tâches suivantes:

- dépôt des comptes annuels
- préparation des déclarations TVA
- dépôt des actes sociétaires de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois ou auprès de toute autre institution d'enregistrement
- dépôt, signature et enregistrement de tout document nécessaire en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société suite à un mandat octroyé par les Gérants
- dépôt des documents auprès de la CSSF ou tout autre organisation gouvernementale de surveillance
- obtention d'extraits auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois

En aucune circonstance, un fondé de pouvoir de la Société ne peut être nommé par les Gérants afin de représenter la Société envers une tierce partie conformément à l'Article 16, à moins d'être dûment autorisé par le Gérant A en vertu de la délégation de pouvoirs prévue à l'Article 15 ci-après.

Art. 14. Pouvoirs des Gérants, Assemblée des Gérants, Procès Verbal. Sans préjudice et sous réserve des Articles 15 et 16, soit (i) le Gérant A agissant seul ou (ii) les Gérants B agissant conjointement, ou (iii) le Gérant A conjointement les Gérants B a (ont) (excepté comme il sera décrit dans les paragraphes 3 et 4 ci-dessous) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Pour des raisons de clarté, le paragraphe ci-dessus signifie que:

- le Gérant A agissant seul a les pleins pouvoirs;
- le Gérant A agissant conjointement avec les Gérants B ont les pleins pouvoirs;
- les Gérants B agissant conjointement ont les pleins pouvoirs
- un Gérant B agissant seul n'a aucune autorité de décision

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit et les procès-verbaux doivent être signés (i) par le Gérant A dans le cas où les résolutions sont prises par le seul Gérant A, ou (ii) par chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par les Gérants B, ou (iii) par le Gérant A et chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par tous les Gérants.

Les décisions des Gérants B ou les décisions prises par tous les Gérants (le Gérant A et chacun des Gérants B) sont prises à l'occasion des réunions des Gérants susvisés. Ces réunions desdits Gérants (soit réunissant chacun des Gérants B ou les trois Gérants, le cas échéant) doivent se tenir au siège social ou à tout autre endroit déterminé en temps voulu par les Gérants à l'exception de la Grande-Bretagne. Chaque Gérant peut agir en nommant par écrit, transmis par tous moyens de communication permettant la transmission de textes écrits, un autre Gérant en tant que son mandataire. Les procurations resteront annexées au procès-verbal des résolutions prises à l'occasion de ces réunions.

Les Gérants peuvent participer aux réunions de Gérants par le biais de conférences téléphoniques, vidéoconférences ou par tout autre moyen similaire de communication permettant la participation simultanée de plusieurs personnes mais aucun Gérant physiquement présent en Grande-Bretagne pourra participer aux réunions de Gérants. Une telle participation équivaudra à une présence physique lors de la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants concernés est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion desdits Gérants. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux devant être signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. A l'exception du mandat octroyé par les Gérants à un fondé de pouvoir de la Société en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société conformément à l'Article 14, i) le Gérant A ii) les Gérants B iii) le Gérant A conjointement avec les Gérants B peut conférer des pouvoirs de signature ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature individuelle du Gérant A ou (ii) par les signatures conjointes des Gérants B ou par (iii) les signatures conjointes du Gérant A et des Gérants B (iv) la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué conformément à l'Article 15, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où les Gérants l'estiment recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 17 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Chapitre IV.- Assemblées des associés

Art. 18. Assemblée générale des associés. Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants initiaux de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, Hines European Development Fund II L.P., dont les status prévoient que la nomination de gérants dans toutes ses filiales, présentes ou futures, nécessite l'accord unanime de Hines EDF II GP LP. En conséquence, l'associé unique de la Société ne pourra prendre aucune résolution relative à la nomination des Gérants sans obtenir l'accord unanime de Hines EDF II GP LP.

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par (i) le Gérant A individuellement ou (ii) et par les deux Gérants B conjointement ou (iii) le Gérant A conjointement avec les deux Gérants B.

Chapitre V.- Année sociale, affectation des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 24. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des avoirs et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider (i) de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, (ii) de le reporter à nouveau ou (iii) de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Les Gérants peuvent procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve de leur ratification par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en fin d'année conformément à cet Article 25. Les Gérants peuvent, à leur seule discrétion, évaluer le montant de ces distributions ainsi que la date de paiement de ces versements.

Art. 26. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 27. Réviseur d'entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 28. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder aux nominations suivantes:

- Gérant A - Hines International Fund Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain du Delaware, dont le siège social est situé à 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.

- Gérant B - M. David Scott Braaten, citoyen américain avec comme numéro de passeport le 057384047 et dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Gérant B - Jan Henneau, citoyen belge avec comme numéro de carte d'identité 590-6873745-60 et dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PROCACI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30824. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008115822/242/585.

(080134428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Vulgaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.816.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 21 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 21 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1655 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2008.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008116263/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

I.D.S. Umbrella Fund S.A. SIF - SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.317.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-five day of August.

Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains,

Is appeared:

Cedric VAN RIJCKEVORSEL, manager, residing in CH-1253 Vandoeuvres, Chemin de l'Ecorcherie 2.

Such appearing party has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a company, which forms:

Title I. Corporate main features

Art. 1. Name & form. There is formed among the shareholder and all those who may become shareholders, a public limited company («Société anonyme»), as defined by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies (the "1915 Law"), as amended, qualifying as an investment company with variable share capital - specialized investment fund («Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé») as defined by the law of 13 February 2007 relating to the Specialised Investment Funds (the «2007 Law») under the name of I.D.S.UMBRELLA FUND S.A. SIF - SICAV (hereunder the «Company»).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the city of Luxembourg by a decision of the board of directors of the Company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purposes.

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in securities of all types, money market instruments, derivative products, cash and cash equivalents, other Luxembourg or foreign undertakings for collective investment of the open-ended / closed type as well as other assets permitted by the 2007 Law with the purpose of spreading investment risk, offering various investment opportunities and affording the shareholders the benefit of the results of the management of the Company's Sub-funds.

4.2 The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object in accordance with the Law of 2007 relating to Specialized Investment Funds, as such law may be amended, supplemented or rescinded from time to time.

4.3 Investments in the Company shall exclusively be reserved to eligible investors (the "Eligible Investors") as further described in the 2007 Law. An Eligible Investor shall include: any institutional investor, any professional investor or any other investor who meets the following conditions:

(i) She / he / it has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor, and

(ii) She / he / it invests a minimum of one hundred and twenty five thousand euros (125,000 euros) in the Company, or she / he / it has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/

EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his / her / its expertise, his / her / its experience and his / her / its knowledge in adequately appraising an investment in the Company.

4.4 The shares or the securities issued by the Company may be redeemed compulsorily, under the conditions set forth in the relevant Issue Document of the Company and in article 11.3 of the articles of incorporation of the Company, if a shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor within the meaning of article 2 of the 2007 Law or following a transfer of shares of the Company which has been made in breach of these articles of incorporation.

Title II. Capital & shares

Art. 5. Share capital - Classes of shares.

5.1 The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall, reach the level provided for by Law of 2007 within twelve months of the date on which the Company has been registered as a Specialized Investment Fund and thereafter may not be less than the level provided for by Law of 2007. The capital of the Company will, at all time, be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 12 hereof. As the Company is an undertaking for collective investment with variable capital (a «Société d'Investissement à Capital Variable»), the share capital of the Company shall vary, without any amendment of its articles of incorporation (as a result of the Company issuing new shares or redeeming its shares).

5.2 The initial capital of the Company was of thirty-one thousand Euros (€31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) fully paid up shares of no par value.

5.3 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares or / and to each Sub-fund shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro.

5.4 The Share Capital shall be represented by shares of no nominal value.

The shares may be subscribed by certain Eligible Investor, whether Shareholder of the Company or not. The Shares may, as the board of directors shall determine, be of one or more different classes, the features and terms and conditions of which shall be established by the board of directors of the Company and disclosed in the Issue Document.

5.5 The board of directors of the Company is authorized to issue, in accordance with Article 8 hereof, an unlimited number of partly or fully paid-up shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued. At least 25% of the subscribed amount for partly paid-up shares must be paid-up in cash or by means of a contribution other than cash. The Shares to be issued pursuant to Article 8 hereof may, as the board of directors of the Company shall determine, be of different classes. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested in any assets listed in Article 4.1 hereof pursuant to the investment policy determined by the board of directors in the relevant Issue Document for the Sub-fund (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or any applicable regulation.

5.6 Shares may be issued as distribution or accumulation shares following the decision of the board of directors of the Company. Distribution shares shall be entitled, each year, to payment of a dividend (all dividends are distributed following a decision of the shareholders of the Company or of the relevant Sub-fund). Accumulation shares shall not be entitled to any dividend payments.

Art. 6. Sub-funds.

6.1 The Company has an umbrella structure and the board of directors of the Company is entitled to establish a pool of assets constituting a Sub-fund (a "Sub-fund") within the meaning of Article 71 of the 2007 Law for each class of shares or for two or more classes of shares in the manner described below. The Company constitutes one single legal entity. However, by derogation to the provisions of article 2093 of the Luxembourg civil code, each pool of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant shareholders of that Sub-fund and each Sub-fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Sub-fund. All the rights of investors and creditors in relation to each Sub-fund are therefore limited to the assets of the Sub-fund. Each Sub-fund will be deemed to be a separate entity for the investors and creditors of the relevant Sub-fund.

6.2 The board of directors may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time. In the latter case, the board of directors may, at the expiry of the initial period of time, prorogate the duration of the relevant Sub-fund once or several times. At expiry of the duration of the Sub-fund, the Company shall redeem all the shares in the relevant class (es) of shares, in accordance with Article 9 below, notwithstanding the provisions of Article 10 below. The board of directors of the Company shall determine and attribute in the relevant Issue Document to each Sub-fund, inter alia, specific investment objectives / restrictions and policies, a specific denomination, specific charging structures, specific dividend policies and specific regulations governing the subscription and the redemption of the relevant Shares. The Sub-funds may be denominated in different currencies as the board of directors of the Company may determine.

6.3 At each prorogation of a Sub-fund, the registered shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to the registered address as recorded in the register of shares of the Company. The relevant Issue Document of the Company shall indicate the duration of each Sub-fund and, if appropriate, prorogation.

6.4 Within a Sub-fund, classes of shares may be defined and issued from time to time by the board of directors of the Company and may, inter alia, correspond to (without being limited to):

- (i) A specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and / or,
- (ii) A specific sales and redemption charge structure and / or,
- (iii) A specific management or advisory fee structure and / or,
- (iv) A specific distribution fee structure and / or,
- (v) A specific currency and / or,
- (vi) The use of different hedging techniques in order to protect in the reference currency of the relevant Portfolio the assets and returns quoted in the currency of the relevant class of shares against long-term movements of their currency of quotation and / or,
- (vii) Any other specific features applicable to one class.

Art. 7. Registered shares.

7.1 The capital of the Company is only represented by registered shares registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the board of directors of the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his / her / its residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares held by her / him / it.

7.2 The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The board of directors shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

7.3 The share certificates shall be signed by any duly legal representative(s) of the board of directors of the company. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The certificates will remain valid even if the list of authorized signatures of the Company is modified.

7.4 Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders. In the event that a shareholder does not provide an address or that the address is no longer valid, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Board of directors of the Company from time to time.

7.5 If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his / her / its request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the board of directors of the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

7.6 Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

7.7 The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

7.8 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.9 The transfer of registered Shares shall be effected by inscription in the Share register to be made by the Company upon delivery to the Company of 1 ° the certificate(s) representing such Shares, 2 ° any other instrument of transfer satisfactory to the Company and 3 ° any other document which evidences that the transferee is a Eligible Investor.

Art. 8. Issue of shares.

8.1 The board of directors of the Company is authorized without limitation to issue an unlimited number of registered shares at any time without reserving the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

8.2 For the purpose of issuing new shares in a relevant Sub-fund, the board of directors of the Company may impose any restriction, in particular on the frequency at which shares may be issued, the minimum subscription level or any other conditions, as the Board of Directors may decide (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board of Directors may determine to be appropriate). The board of directors of the Company may, in particular, decide that shares of any class or Sub-fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the relevant Issue Document.

8.3 The Board of Directors may, in its absolute discretion, without any liability, reject any subscription in whole or in part, and the Board of Directors may, at any time and in its absolute discretion without liability and without any notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Sub-Fund and in any Class of Shares and/or category.

8.4 Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the Net Asset Value per share of the relevant class within the relevant Sub-fund as determined in compliance with article 12 hereof as of such Valuation Day as defined in the relevant Issue Document. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the board of directors of the Company. Save for what is provided in article 13.6 hereof, subscriptions, once sent to the board of directors of the Company, are irrevocable.

8.5 Shares are allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The payment of the issue price will be made under the conditions and within the limits as determined by the Board of Directors.

8.6 Subscription applications shall be received with the payments before a determined hour on a business day preceding a Valuation Day as provided for in the relevant Issue Document in order to be processed at the Net Asset Value per share determined for that Valuation Day. Failing so, subscription applications shall be processed at the Net Asset Value per share determined for the next Valuation Day.

8.7 The board of directors of the Company may delegate to any director manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

8.8 The board of directors of the Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg laws, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company (réviseur d'entreprises agréé) and provided that such securities comply with the investment objectives and investment policies and restrictions of the relevant Sub-fund of the Company. Except as otherwise provided in the Issue Document, any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant subscriber(s).

Art. 9. Redemption of shares.

9.1 Any shareholder may request the redemption of all or part of her / his / its shares by the Company, under the terms and procedures set forth in the relevant Issue Document and appendix of the Issue Document for the shares and within the limits provided by the 2007 law, any applicable regulations and these Articles.

9.2 Redemption applications for shares shall be received before a determined hour in business day preceding a Valuation Day as provided for in the relevant Issue Document to be processed at the Net Asset Value determined on that Valuation Day. Failing so, the redemption application shall be processed at the Net Asset Value determined on the following Valuation Day.

9.3 The redemption price per share shall be paid within a specified number of days following the redemption day, according to the terms and conditions set forth in the relevant appendix to the Issue Document of the Company. The redemption price is determined in accordance with such policy as the board of directors of the Company may from time to time determine provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 13 hereof.

9.4 The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the relevant class within the relevant Sub-fund, as determined in accordance with the provisions of Article 12 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the relevant Issue Document for the shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors may determine.

9.5 If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares of the relevant Sub-fund would fall below such number or such value as determined in the relevant Issue Document of the Company, then the board of directors of the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in the Sub-Fund.

9.6 If on any given Valuation Day, redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to Article 10 hereof exceed a certain level determined in the Issue Document in relation to the number of shares in issue of a specific class or in case of a strong volatility of the market or markets on which a specific class is investing, the board of directors of the Company may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the board of directors of the Company considers to be in the best interests of the relevant Shareholders and of the Company (but normally not exceeding two Valuation Day). On the next Valuation Day, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

9.7 Payment to a holder of shares shall normally be made by bank transfer. Payment shall be made in the reference currency of the Sub-fund.

9.8 All redeemed shares shall be cancelled on the relevant Valuation Day.

Art. 10. Conversion of shares.

10.1 Unless otherwise determined by the board of directors of the Company for certain classes of shares or Sub-funds, subject to the prior agreement of the board of directors of the Company (such an agreement shall not be reasonably withheld), any shareholder is entitled to request the conversion of whole or part of his shares of one class into shares of the same or another class, within the same Sub-fund or from one Sub-fund to another Sub-fund subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the board of directors of the Company may determine in the relevant Issue Document of the Company.

10.2 The price for the conversion of shares from one class into another class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes of shares, calculated on the same Valuation Day not taking into account the conversion fee, if any.

10.3 If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined in the relevant Issue Document, the board of directors may refuse on a discretionary basis to convert the Shares from one class to another class.

10.4 The shares which have been converted into shares of another class or/and of another Sub-fund shall be cancelled on the relevant Valuation Day.

Art. 11. Restrictions on ownership of shares.

11.1 As set forth in the Issue Document, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body:

- (i) Who is not a Eligible Investor or;
- (ii) If in the opinion of the board of directors of the Company such holding may be detrimental to the Company or;
- (iii) If it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign or;
- (iv) If as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;

Such person, firm or corporate body to be determined by the board of directors of the Company being herein referred to as "Prohibited Person". These conditions are not applicable to the directors of the board of the directors of the Company.

11.2 For such purposes, the board of directors of the Company is entitled to:

- (i) Decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person and/or,
- (ii) At any time, require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders to furnish with any information, supported by affidavit, which the board of directors of the Company may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person and/or,
- (iii) Decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company and/or,
- (iv) Where it appears to the board of directors of the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction of the board of directors of the Company, the board of directors of the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the manner detailed below.

11.3 The Company may compulsory redeem the shares held by a Prohibited Person as defined in article 11.

Art. 12. Net asset value.

12.1 The net asset value per share of each class of shares within each Sub-fund shall be expressed in the reference currency of the relevant class or Sub-fund and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to each class of shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class, on any such Valuation Day, by the total number of shares in the relevant class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant reference currency as the board of directors of the Company may determine. If since the time of determination of the net asset value, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the board of directors of the Company may, in order to safeguard the interests of the relevant Shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

12.2 The valuation of the net asset value of the different classes of shares shall be made in the following manner:

12.2.1 Assets of the Company

12.2.1.1 The assets of the Company shall include:

- (i) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph 12.2.2 below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (iv) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;

(v) All interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;

(vi) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;

(vii) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

12.2.1.2 The value of the assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes payable and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is reduced after making such discount as the board of directors of the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(ii) The value of transferable securities, money market instruments and any financial assets admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall be based on the last available closing or settlement price in the relevant market prior to the time of valuation, or any other price deemed appropriate by the board of the directors of the Company;

(iii) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any regulated market or if with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or any regulated market the price as determined pursuant to sub-paragraph (ii) is, in the opinion of the board of directors of the Company, not representative of the value of the relevant assets, such assets are stated at fair market value or otherwise at the fair value at which it is expected they may resold, as determined in good faith by or under the direction of the board of the directors of the Company;

(iv) The liquidating value of futures, forward or options contracts not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established prudently and in good faith by the board of directors of the Company, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward and options contracts admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall be based upon the last available closing or settlement prices of these contracts on stock exchanges and regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are traded on behalf of the Company; provided that if a future, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of directors of the Company may deem fair and reasonable;

(v) Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortized cost method, which approximates market value. Under this valuation method, the relevant Sub-fund's investments are valued at their acquisition cost as adjusted for amortization of premium or accretion of discount rather than at market value.

(vi) Units or shares of an open-ended undertaking for collective investment ("UCIs") will be valued at their last determined and available official net asset value, as reported or provided by such UCIs or its agents, or at their last estimated net asset values (i.e. estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values, provided that due diligence has been carried out by the administrative agent, in accordance with instructions and under the overall control and responsibility of the Board of directors of the Company, as to the reliability of such estimated net asset values. The net asset value calculated on the basis of estimated net asset values of the target UCIs may differ from the net asset value which would have been calculated on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the target UCI. In case of significant differences between the estimated value and the final value of the target UCI, the Company may, at its discretion, recalculate the net asset value for the relevant period. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued in accordance with the valuation rules set out in items (ii) and (iii) above;

(vii) Interest rate swaps will be valued on the basis of their market value established by reference to the applicable interest rate curve.

Swaps pegged to indexes or financial instruments shall be valued at their market value, based on the applicable index or financial instrument. The valuation of the swaps tied to such indexes or financial instruments shall be based upon the market value of said swaps, in accordance with the procedures laid down by the Board of directors of the Company.

Credit default swaps are valued on the frequency of the net asset value founding on a market value obtained by external price providers. The calculation of the market value is based on the credit risk of the reference party respectively the issuer, the maturity of the credit default swap and its liquidity on the secondary market. The valuation method is recognized by the Board of directors of the Company and checked by the auditors.

Total return swaps or total rate of return swaps ("TRORS") will be valued at fair value under procedures approved by the Board of directors of the Company. As these swaps are not exchange-traded, but are private contracts into which the Company and a swap counterparty enter as principals, the data inputs for valuation models are usually established by reference to active markets. However it is possible that such market data will not be available for total return swaps or TRORS near the Valuation Day. Where such markets inputs are not available, quoted market data for similar instruments (e.g. a different underlying instrument for the same or a similar reference entity) will be used provided that appropriate adjustments be made to reflect any differences between the total return swaps or TRORS being valued and the similar financial instrument for which a price is available. Market input data and prices may be sourced from exchanges, a broker,

an external pricing agency or a counterparty. If no such market input data are available, total return swaps or TRORS will be valued at their fair value pursuant to a valuation method adopted by the Board of directors of the Company which shall be a valuation method widely accepted as good market practice (i.e. used by active participants on setting prices in the market place or which has demonstrated to provide reliable estimate of market prices) provided that adjustments that the Board of directors of the Company may deem fair and reasonable be made. The Company's auditors will review the appropriateness of the valuation methodology used in valuing total return swaps or TRORS. In any way the Company will always value total return swaps or TRORS on an arm-length basis.

All other swaps will be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors of the Company;

(viii) The value of contracts for differences will be based, on the value of the underlying assets and vary similarly to the value of such underlying assets. Contracts for differences will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors of the Company;

(ix) All other securities, instruments and other assets are valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors of the Company.

12.2.1.3 For the purpose of determining the value of the Company's assets, the administrative agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the net asset value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided by:

(i) Various pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e., Bloomberg, Reuters) or fund administrators, or

(ii) Prime brokers and brokers, or

(iii) (A) Specialist(s) duly authorized to that effect by the board of directors of the Company, or

(iv) In the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the administrative agent may rely upon the valuation provided by the board of directors of the Company.

12.2.1.4 Adequate provisions will be made, Sub-fund by Sub-fund, for expenses to be borne by each of the Company's Sub-fund's and off-balance-sheet commitments may possibly be taken into account on the basis of fair and prudent criteria.

12.2.1.5 The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-fund will be converted into the reference currency of such Sub-fund at the rate of exchange on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the board of directors of the Company.

12.2.1.6 The board of directors of the Company, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

12.2.2 Liabilities of the Company

The liabilities of the Company shall include:

(i) All loans, bills and accounts payable;

(ii) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);

(iii) All accrued or payable expenses;

(iv) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;

(v) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the Board of directors of the Company, as well as such amount (if any) as the Board of directors of the Company may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

(vi) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, administrative expenses, fees payable to its investment administrator and adviser, including performance fees, fees and expenses payable to its board of directors of the Company, auditors and accountants, custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors (if any) and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable traveling costs in connection with the activity of the Board of directors of the Company, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing Issue Documents, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to Shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount on a prorate basis for yearly or other periods.

12.2.3 Allocation of the assets and liabilities of the Company The board of directors of the Company shall establish a Sub-fund in respect of each class of shares and may establish a Sub-fund in respect of two or more classes of shares in the following manner:

(i) If two or more classes of shares relate to one Sub-fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-fund concerned. The proceeds to be received from the issue of Shares of a class shall be applied in the books of the Company to the Sub-fund established for that class of Shares, and the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-fund attributable to the class of shares to be issued, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable to such class or classes shall be applied to the corresponding Sub-fund subject to the provisions of this Article;

(ii) On each occasion when Shares are issued or redeemed, the Net Asset Value to be allocated to each share and/or sub-class of shares shall be increased or reduced by the amount received or paid out.

(iii) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-fund as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-fund;

(iv) Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular class or Sub-fund or to any action taken in connection with an asset of a particular class or Sub-fund, such liability shall be allocated to the relevant class or Sub-fund;

(v) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of shares or Sub-fund, such asset or liability shall be allocated to all the classes of Shares or Sub-fund pro rata to the net asset values of the relevant classes of Shares or Sub-funds or in such other manner as determined by the board of directors acting in good faith. Each class of Shares or Sub-fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such class of shares or Sub-fund;

(vi) Upon the payment of distributions to the holders of any class of Shares, the net asset value of such class of Shares shall be reduced by the amount of such distributions (causing a reduction in the amount of the net asset value to be allocated to the shares of this class). Whereas the net asset value of accumulation shares shall remain unchanged (causing an increase in the amount of the net asset value to be allocated to accumulation shares).

12.3 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

12.4 In the absence of bad faith, wrongful misconduct, gross negligence or manifest error, or except where otherwise expressly decided by the board of directors of the Company at its sole discretion, every decision in calculating the net asset value taken by the Board of directors of the Company or by a designee of the Board of directors of the Company in calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and on present, past or future shareholders. The result of each calculation of the Net Asset Value shall be certified by a director or a duly authorized representative or a designee of the board of directors of the Company.

12.5 For the purpose of this Article:

(i) Shares of the Company to be redeemed / converted under Article 9/10 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the board of directors of the Company on the Valuation Day on which such redemption is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(ii) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the board of directors of the Company on the Valuation Day on which such issue is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a claim due to the Company;

(iii) All investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-fund shall be valued after taking into account the market rates or rates of exchange in force on the relevant Valuation Day; and

(iv) Where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- Purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- Sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Board of directors of the Company; provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Board of directors of the Company.

Art. 13. Frequency and suspension of calculation of the net asset value.

13.1 With respect to each class of shares, the net asset value per share and the subscription, redemption and conversion price of shares shall be calculated from time to time by the board of directors of the Company or any agent appointed thereto by the Company, at a frequency determined by the board of directors of the Company in the relevant Issue Document, such date or time of calculation being referred to herein as the "Valuation Day" (provided always that net asset value per share be calculated at least once per financial year)

13.2 The board of directors of the Company may temporarily suspend the determination of the net asset value per share of any particular Sub-fund and the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as the conversion from and to shares of each class:

(i) During any period when any of the principal stock exchanges, regulated market on which a substantial plan of the Company's investments attributable to such Sub-fund is quoted, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Sub-fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or during which dealings are substantially restricted or suspended; or

(ii) When political, economic, military, monetary or other emergency events beyond the control, liability and influence of the Company make the disposal of the assets of any Sub-fund impossible under normal conditions or such disposal would be detrimental to the interests of the shareholders; or

(iii) During any breakdown in the means of communication network normally employed in determining the price or value of any of the relevant Sub-fund's investments or the current price or value on any market or stock exchange in respect of the assets attributable to such Sub-fund; or

(iv) During any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of such Sub-fund or during which any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the Board of directors of the Company, be effected at normal rates of exchange; or

(v) During any period when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained; or

(vi) During any period when the board of directors of the Company so decides, provided all shareholders are treated on an equal footing and all relevant laws and regulations are applied (1) as soon as an extraordinary general meeting of shareholders of the Company or a Sub-fund has been convened for the purpose of deciding on the liquidation or dissolution of the Company or a Sub-fund and (2) when the board of directors of the Company is empowered to decide on this matter, upon its decision to liquidate or dissolve a Sub-fund; or

(vii) Whenever exchanging or capital movements' restrictions prevent the execution of transactions on behalf of the Company; or

(viii) When exceptional circumstances might adversely affect shareholders' interests or in the case that significant requests for subscription, redemption or conversion are received, the board of directors of the Company reserves the right to set the value of shares in one or more Sub-funds only after having sold the necessary securities, as soon as possible on behalf of the Sub-fund(s) concerned. In this case, subscriptions, redemptions and conversions that are simultaneously in the process of execution will be treated on the basis of a single net asset value in order to ensure that all shareholders having presented requests for subscription, redemption or conversion are treated equally.

13.3 Subscribers or shareholders requesting subscription, redemption or conversion of their shares shall be notified by the Company on receipt of their request for subscription, redemption or conversion.

13.4 Suspended subscriptions, redemptions and conversions will be taken into account on the first Valuation Day after the suspension ends.

13.5 Such suspension as to any class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other class of shares.

13.6 Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value in which case suspended subscription, redemption and conversion applications may be withdrawn by means of a written notice, provided the Company or its agent receives such notice before the suspension ends.

Title III. Administration & Supervision

Art. 14. Composition of the board of directors.

14.1 The Company shall be managed by a Board composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company. The members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

14.2 Where a legal person is appointed as a director, it must designate a natural person as permanent representative who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 51 bis of the 1915 Law.

14.3 The directors shall be elected by the general meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting"). The General Meeting shall also determine the number of directors and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

14.4 In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors must call an extraordinary General Meeting without delay in order to fill such vacancy.

Art. 15. Power of the board of directors.

15.1 All powers not expressly reserved by the 1915 Law, the 2007 Law, laws of public order or by these articles of incorporation, to the meeting of the Shareholders fall within the powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform, in accordance with the 1915 Law, the 2007 Law, the laws of public order

and these articles of incorporation, any and all acts of administration and disposition in the Company's interests including but not limited to:

- (i) To direct the formulation of investment policies and strategies for the Company;
- (ii) To investigate, select, negotiate, structure, purchase, invest in, hold, pledge, exchange, transfer and sell or otherwise dispose of an investment in the Company or in any of its Sub-fund (an "Investment");
- (iii) To monitor the performance of an Investment, to exercise all rights, powers, privileges and other incidents of ownership or possession with respect to Investments and to take whatever action, including decisive steps relating to the capital stock or other investments as may be necessary or advisable as determined by the Board of directors of the Company in its sole and absolute discretion within the limits set forth by the 2007 Law, the present articles of incorporation and the applicable Issue Document;
- (iv) To create Sub-funds in connection with the Company's purposes;
- (v) To enter into any kind of activity and to enter into, perform and carry out contracts / agreements of any kind necessary to, in connection with, or incidental to the accomplishment of the purposes of the Company including, without limitation, the subscriptions agreements or side letters with any Limited Shareholder;
- (vi) To open, maintain and close bank accounts and draw checks or to give other order for the payment of money and open, maintain and close brokerage, money market and similar accounts;
- (vii) To employ, engage and dismiss (with or without cause), on behalf of the Company, any person;
- (viii) To hire, for usual and customary payments and expenses, consultants, brokers, attorneys, accountants and such other agent to act for and on behalf of the Company;
- (ix) To purchase insurance policies on behalf of the Company, including for director and officer liability and other liabilities;
- (x) To pay all fees and expenses of the Company and of the Board of directors of the Company in accordance with the Issue Document;
- (xi) To cause the Company to borrow money from any person under the conditions provided in the relevant Issue Document of the Company;
- (xii) To cause the Company to guarantee loans and other debt obligations of Sub-funds of the Company or to provide interest financing to a Sub-fund of the Company;
- (xiii) To decide on the issue of any kind of securities (bonds, etc.) and share redemption pursuant to the relevant Issue Document and the applicable laws;
- (xiv) To enter into, terminate or approve any modifications or amendments of, any service or management agreement with a management company, a custodian and any other service providers as it determines necessary from time to time.

15.2 The board of directors of the Company, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment objectives, policies and strategies of the Company, (ii) the hedging strategy, if any, to be applied to specific classes of shares within particular Sub-funds and as well as (iii) the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the relevant Issue Document and in compliance with any applicable laws and regulations.

15.3 The board of directors may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents as required for the affairs and management of the Company. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company will determine any such officers' or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation or services and any other relevant conditions of their representations / agencies / services. Such appointments may be cancelled at any time by the board of directors of the Company. The officers need not be directors or shareholders of the Company.

Art. 16. Delegation of powers.

16.1 The board of directors of the Company may appoint a person, either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

16.2 The board of directors of the Company may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

16.3 The board of directors of the Company is also authorized to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Meeting of the board of directors.

17.1 The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

17.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

17.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least forty-eight (48) hours in advance of the date set for such meeting except in circumstance of emergency in which case the nature of such circumstance shall be set in the notice of the meeting.

17.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

17.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

17.6 The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members are present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted by the 1915 Law. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

17.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

17.8 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

17.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of director.

18.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman and another director or a director who presided at such meeting and another director.

18.2 Copies or extracts of such minutes may be produced in judicial proceedings or otherwise.

Art. 19. Representation of the company. The Company shall be bound toward third parties by the joint signatures of two directors or by the signature of any other persons to whom authority shall have been delegated by the board of directors in accordance with article 15.2 but within the limit of such powers.

Art. 20. Indemnifications.

20.1 The Company will indemnify the directors against claims, liabilities, costs, damages, costs and expenses, including legal fees, reasonably incurred by them by reason of their activities on behalf of the Company as long as such indemnification shall not apply in cases of fraud, willful misconduct, serious negligence, criminal offence and when such activities are within the scope of the purposes of the company.

20.2 The word "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or other including appeals), actual or threatened, and the words "liability" and "expense" shall include, without limitation, attorney's fees, costs, judgments, amounts paid in settlement, fines, penalties and other liabilities. No indemnification shall be provided hereunder to a director or officer in case of harmful misconduct, gross negligence, serious, reckless or manifest error, disregard of the duties involved in the conduct of his office.

Art. 21. Conflict of interest.

21.1 No contract or other transaction entered into on arm's length directly or indirectly by the Company shall be affected or invalidated by the fact that a director is interested in, or is a director, associate, officer or employee of the counterpart of such contract or transaction.

21.2 Any director who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business concluded at arm's length.

21.3 Save for what is provided in article 21.1 and 21.2, in the event that any director may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders of the Company.

Art. 22. Auditors.

22.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company. The auditor shall fulfill all duties prescribed by the 2007 Law.

22.2 For the purposes of the consolidation of the accounts, the base currency of the Company shall be Euros.

Title IV. Shareholders

Art. 23. Power of the general meetings of shareholders.

23.1 As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

23.2 In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 24. Annual and other meetings of shareholders.

24.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on 30th June at 2 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

24.2 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

24.3 Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

24.4 The General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class of shares held by them.

24.5 The notice periods and quorum provided for by the 1915 Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

24.6 The board of directors of the Company, as well as the statutory auditors or, if exceptional circumstances require so, any two directors acting jointly may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

24.7 If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

24.8 The decisions at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

24.9 Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

24.10 Unless otherwise provided by the 1915 Law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the validly cast votes, which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nul vote and blank ballot paper.

24.11 Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

24.12 The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant

shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant general meeting of the shareholders.

24.13 Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer.

24.14 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and can be produced in court.

Art. 25. General meetings of shareholders in a sub-fund or in a class of shares.

25.1 The shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-funds.

25.2 The shareholders of any Class in respect of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

25.3 Article 24 applies to such meetings unless the context requires otherwise.

Art. 26. Dissolution / Merger of sub-funds or classes of shares.

26.1 In the event that, after the first year of the launch of a specific Sub-Fund, for any reason the value of the net assets in any Sub-fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-fund has decreased below one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1.250.000) for a period exceeding six months, the board of directors of the Company may decide to compulsorily redeem all the shares of the relevant class or classes issued in such Sub-fund. Such redemption will be made at the net asset value applicable on the day on which all assets attributable to such Sub-Fund have been realized. The decision of the board of directors will be published (either in newspapers to be determined by the Board of directors of the Company or by way of a notice sent to the shareholders at their addresses indicated in the register of shareholders) prior to the effective date of the compulsory redemption and the publication will indicate the reasons for, and the procedures of the compulsory redemption operations.

26.2 Notwithstanding the powers conferred to the board of directors of the Company by the preceding paragraph, the shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-fund may at a general meeting of such shareholders, upon proposal from the board of directors, redeem all the shares of the relevant class or classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the validly cast votes.

26.3 Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

26.4 All redeemed shares shall be cancelled.

26.5 Under the same circumstances as provided in the four-first paragraph of this Article, the board of directors of the Company may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another existing Sub-fund within the Company and to redesignate the shares of such Sub-fund as shares of the new Sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraphs of these articles of incorporation (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-fund), one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period.

26.6 Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-fund to another Sub-fund of the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders issued in the Sub-fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such a merger by resolution taken by a simple majority of validly cast votes.

26.7 In the event that the board of directors of the Company determines that it is required for the interests of the shareholders of the relevant Sub-fund or that a change in the economic or political situation relating to the Sub-fund concerned has occurred which would justify it, the reorganization of one Sub-fund, by means of a division into two or more Sub-funds, may be decided by the board of directors of the Company. Such decision will be published in the same manner as described above and, in addition, the publication will contain information in relation to the two or more new Sub-funds. Such publication will be made within one month before the date on which the reorganization becomes effective in order to enable the shareholders to request redemption of their shares, free of charge before the operation involving division into two or more Sub-funds becomes effective.

Art. 27. Accounting year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 28. Distributions.

28.1 The general meeting of shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-fund (for any class of shares entitled to distributions) shall, upon proposal from the board of directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-fund shall be disposed of and may from time to time declare, or authorize the board of directors to declare, distributions.

28.2 For any class of shares entitled to distributions, the Board of directors of the Company may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

28.3 Payments of distributions to holders of registered Shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Payments of distributions holders of bearer shares shall be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents therefore designated by the Company. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

28.4 For each Sub-fund or class of shares, the board of directors of the Company may decide on the payment of interim dividends in compliance with legal requirements.

28.5 The board of directors of the Company may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors of the Company.

28.6 Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-fund relating to the relevant class or classes of shares.

28.7 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V. Final provisions**Art. 29. Dissolution.**

29.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 32 hereof.

29.2 Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the board of directors of the Company. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by a simple majority of the validly cast votes, which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper.

29.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the shares represented and validly cast at the meeting.

29.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be, or they have fallen below the amount of one million two hundred fifty thousand euros, as defined by the 2007 Law.

Art. 30. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Art. 31. Custodian.

31.1 To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the 2007 Law (herein referred to as the "Custodian").

31.2 The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided in the custody agreement.

31.3 If the Custodian desires to retire, the board of directors of the Company shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The Board of directors of the Company may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 32. Amendments to the articles of incorporation.

32.1 The Articles may only be amended by a general meeting of shareholders if the quorum and majority requirements provided by the Law of 10 August 1915, as such law has been or may be amended from time to time. For the avoidance of doubt, such quorum and majority requirements shall be as follows: fifty percent of the shares issued must be present or represented at the general meeting and a super-majority of two thirds of the shareholders present or represented and validly voting is required to adopt a resolution. In the event that the quorum is not reached, the general meeting must be adjourned and re-convened. There is no quorum requirement for the second meeting but the majority requirement remains unchanged.

32.2 Each amendment to the Articles of incorporation of the Company entailing a variation of rights of a class must be approved, in addition, by an additional resolution of the holders of shares of the relevant class(es) concerned subject to the quorum and majority requirements provided for by the Law of 10 August 1915.

Art. 33. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 34. Severability. The invalidity, illegality or unenforceability of any provisions of this Article of Incorporation shall not affect the validity of this article of incorporation. However, the invalid, illegal or unenforceable provision(s) will be replaced by valid, legal and enforceable similar provision(s) which best reflect the Parties' intention.

Art. 35. Applicable law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 and the 2007 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2009. The first annual General Meeting will be held on 30th June 2010, 2 pm.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that he subscribes to thirty-one thousand (31,000) shares issued in compartment F&F Multi-Strategy Fund and represented by thirty-one thousand (31,000) representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Shareholder by payment in cash so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately five thousand Euro (5.000 Eur).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- (1) The number of directors is set at three (3);
- (2) The following persons are appointed as directors:
 - Monsieur Baudouin JOLLY, residing in B-1150 Bruxelles (Waluwe Saint-Pierre), 33, Clos des Lauriers.
 - Monsieur Cédric VAN RIJCKEVORSEL, residing in CH-1253 Vandoeuvres, Chemin de l'Ecorcherie 2.
 - Monsieur Jean-Jacques AXELROUD, residing in L-1420 Luxembourg, 89A, avenue Gaston Diderich.
- (3) That there be appointed as external auditor of the Company BDO Compagnie Fiduciaire, with registered seat at 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg (RC B71.178);
- (4) that the terms of office of the members of the Board and of the independent auditor will expire after the first annual General Meeting to be held in 2010; and
- (5) That the address of the registered office of the Company is at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of which is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq août.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire résidant à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Cedric VAN RIJCKEVORSEL, gérant, demeurant à CH-1253 Vandoeuvres, Chemin de l'Ecorcherie 2.

Le comparant a demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

Titre I^{er} . Caractéristiques principales du fonds

Art. 1^{er} . Nom & forme. Il est établi entre l'actionnaire et tous ceux qui deviendront actionnaires une société anonyme, telle que définie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915») organisée sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, conformément à la

loi du 13 février 2007, régissant les fonds d'investissement spécialisés (ci-après, la «Loi 2007»), sous la dénomination I.D.S. UMBRELLA FUND S.A. SIF - SICAV (ci-après, la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Le siège social de la Société peut être transféré au sein de la ville de Luxembourg sur décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet social unique de la Société consiste à investir des fonds dont elle dispose dans des titres ou valeurs mobilières de toute nature, des instruments du marché financier, des produits dérivés, des liquidités ou autres produits en espèces, dans tout organisme de placement collectif de tout type, luxembourgeois ou étranger, pour des investissements collectifs de type ouverts ou fermés, avec pour objectif de répartir les risques d'investissement, d'offrir des opportunités d'investissement diversifiées et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion des Sous-Fonds de la Société.

4.2 La Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, conformément à la Loi de 2007 telle que modifiée, réformée ou partiellement abrogée par la suite.

4.3 Les investissements dans la Société seront réservés exclusivement aux investisseurs dits avertis (les «Investisseurs Avertis»), tels que définis par la Loi de 2007. Un Investisseur Averti inclura: tout investisseur institutionnel, tout investisseur professionnel, ou tout autre investisseur réunissant les conditions suivantes:

(i) elle / il devra confirmer par écrit qu'elle ou il adhère au statut d'investisseur averti; et

(ii) elle / il investit un montant minimum de cent vingt-cinq mille Euros (125.000 euros) dans la Société ou elle / il a fait l'objet d'une évaluation par un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/EC, par une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/EC ou par une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/EC, certifiant son expertise, son expérience, ainsi que sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un investissement dans la Société.

4.4 Les Actions ou valeurs mobilières (titres) émises par la Société pourront faire l'objet d'un rachat obligatoire, selon les modalités prévues à l'Article 11.3 des statuts de la Société si un actionnaire cesse ou n'est plus considéré comme un investisseur averti au sens de l'Article 2 de la Loi de 2007 ou si un transfert des actions de la Société a été réalisé en violation des présents statuts.

Titre II. Capital & actions

Art. 5. Capital - Classes d'actions.

5.1 Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et devra atteindre le montant minimal prévu dans la Loi de 2007 dans les douze mois qui suivent la date à laquelle la Société a été enregistrée en tant que Fonds d'Investissements Spécialisés et par la suite, ne pourra pas être inférieur au montant minimal prévu dans la Loi de 2007. Le capital de la Société sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 12 ci-dessous. Dans la mesure où la Société est un organisme de placement collectif à capital variable (une « Société d'Investissement à Capital Variable »), le capital social de la Société pourra varier sans modifier ses statuts (à la suite de l'émission ou du rachat par la Société d'actions).

5.2 Le capital initial de la Société est de trente-et-un mille Euros (31.000,-€) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions entièrement libérées sans valeur nominale.

5.3 Aux fins de déterminer le capital social, les actifs nets relatifs à chaque classe d'actions ou / et à chaque Sous-Fonds seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euros.

5.4 Le capital social sera représenté par des actions sans valeur nominale. Les actions pourront être souscrites par certains Investisseurs Avertis, qu'ils soient actionnaires de la Société ou non. Les Actions pourront, selon ce que le conseil d'administration de la Société déterminera, d'une seule ou de plusieurs classes différentes, leurs traits caractéristiques et leur régime étant le cas échéant arrêtés par le conseil d'administration et dans le Document d'Emission.

5.5 Le conseil d'administration de la Société est autorisé à émettre, conformément à l'Article 8 ci-dessous, un nombre illimité d'actions, partiellement ou totalement libérées, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les actions. Au minimum 25% du montant souscrit pour les actions partiellement libérées doit être payé en espèces ou par le biais d'un apport autre que des espèces. Les Actions à émettre conformément à l'Article 8 ci-dessous peuvent être, selon ce que déterminera le conseil d'administration de la Société, de différentes classes.

Le produit ou gain d'émission afférent à chaque classe d'actions sera investi dans tout actif énuméré à l'Article 4.1 ci-dessous, conformément à une politique d'investissement établie par le conseil d'administration dans le document d'émission pour le Sous-Fonds (tel que défini ci-après) établi conformément à la / aux classe(s) d'actions, à condition de respecter les restrictions d'investissement légales ou réglementaires.

5.6 Les actions peuvent être émises sous formes d'actions de distribution ou d'actions de capitalisation, selon la décision du conseil d'administration. Les actions de distribution donneront droit, chaque année, le cas échéant, au paiement d'un

dividende (tous les dividendes sont distribués sur décision des actionnaires de la Société ou du Sous-Fonds ad hoc). Les actions de capitalisation ne donneront pas droit au paiement d'un quelconque dividende.

Art. 6. Sous-fonds.

6.1 La Société est un fonds à compartiments multiples et le conseil d'administration de la Société est autorisé à rassembler des actifs, en vue de constituer un Sous-Fonds (ci-après un "Sous-Fonds"), au sens de l'Article 71 de la Loi de 2007, pour chaque classe d'actions ou pour deux ou plusieurs classes d'actions de la manière décrite ci-après. La Société constitue une seule entité juridique. Cependant, par dérogation à l'Article 2093 du Code civil luxembourgeois, chaque mise en commun des actifs sera investie pour le bénéfice exclusif des actionnaires du Sous-Fonds concerné et chaque Sous-Fonds sera seul responsable pour toutes les obligations imputables au Sous-Fonds en question. Tous les droits des investisseurs et créanciers attachés à chaque Sous-Fonds seront par conséquent limités aux seuls actifs dudit Sous-Fonds. Chaque Compartiment sera considéré comme une entité distincte pour les investisseurs et créanciers du Sous-Fonds concerné.

6.2 Le conseil d'administration peut créer chaque Sous-Fonds pour une durée illimitée ou limitée. Dans ce dernier cas, le conseil d'administration peut, à l'expiration du terme fixé, prolonger la durée du Sous-Fonds concerné une ou plusieurs fois. Au terme fixé, la Société rachètera toutes les actions de différentes classes, conformément à l'Article 9 ci-après, et ce, sans préjudice des dispositions de l'Article 10 ci-après. Le conseil d'administration déterminera et spécifiera dans le Document d'Emission relatif à chaque Sous-Fonds notamment les objectifs / restrictions et politiques d'investissement spécifiques, une dénomination spécifique, des structures spécifiques quant aux frais, des politiques spécifiques en matière de dividendes, ainsi qu'une réglementation particulière régissant la souscription et le rachat des actions. Les Sous-Fonds peuvent être libellés dans des monnaies différentes, selon ce que déterminera le conseil d'administration.

6.3 A chaque prorogation de la durée d'un Sous-Fonds, les actionnaires nominatifs seront avertis par écrit par une convocation envoyée à leur adresse, telle qu'indiquée dans le registre des actionnaires de la Société. Le document d'émission de la Société indiquera la durée de chaque Sous-Fonds ainsi que, si nécessaire, sa prorogation éventuelle.

6.4 Au sein de chaque Sous-Fonds, des classes d'actions peuvent être définies et émises à tout moment par le conseil d'administration de la Société et pourront notamment (cette liste n'étant pas limitative) correspondre à:

- (i) Une police spécifique de distribution, en vue d'autoriser des distributions ou non; et / ou
- (ii) Une structure spécifique quant aux frais en matières de vente et de rachat; et / ou
- (iii) Une structure spécifique en matières de frais de gestion ou de conseils; et / ou
- (iv) Une structure spécifique de répartition de frais; et/ou
- (v) Une monnaie spécifique; et / ou
- (vi) L'utilisation de différentes techniques de couverture, en vue de protéger, dans la monnaie de référence du portefeuille concerné, les actifs et rendements d'actifs contre la dépréciation à long terme de la monnaie de référence; ou
- (vii) Toutes autres caractéristiques spécifiques applicables à une classe.

Art. 7. Actions nominatives.

7.1 Le capital de la Société est représenté par des actions nominatives, lesquelles seront inscrites au registre des actionnaires; celui-ci sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes (physiques ou morales) désignées à cet effet par le conseil d'administration de la Société. Le registre des actionnaires indiquera le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, ainsi que le nombre d'Actions Ordinaires Nominatives qu'il / elle détient.

7.2 L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires établit son droit de propriété sur les actions nominatives. Le conseil d'administration peut décider si un certificat pour une telle inscription sera délivré à l'actionnaire ou si l'actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

7.3 Les certificats d'actions devront être signés par tout représentant légal du conseil d'administration de la Société. De telles signatures seront soit manuscrites soit imprimées ou pré-imprimées. Les certificats seront valables mêmes si la liste des signatures autorisées de la Société est ultérieurement modifiée.

7.4 Les actionnaires ayant droit à des actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires. Dans l'hypothèse où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société ou l'adresse en question n'est plus valable, la Société peut autoriser que mention en soit faite au registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera présumée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit valablement communiquée à la Société par l'actionnaire concerné. Un Actionnaire peut, à tout moment, faire modifier l'adresse inscrite au registre des actionnaires au moyen d'une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par le conseil d'administration de la Société.

7.5 Si un actionnaire peut apporter des preuves jugées suffisantes par la Société que ses certificats d'actions ont été dénaturés, abimés ou détruits alors, à sa demande, un duplicata de ses certificats d'actions pourra être émis sous les conditions et garanties, notamment une garantie émise par une société d'assurance, déterminées par le conseil d'admini-

nistration de la Société. Dès l'émission de ce nouveau certificat d'action, sur lequel doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'action original pour lequel un nouveau certificat a été émis sera nul.

7.6 Les certificats d'actions abimés pourront être annulés et remplacés par la Société par des nouveaux certificats.

7.7 La Société peut, selon ce qu'elle décide, faire supporter à l'actionnaire concerné, les coûts du duplicata ou du nouveau certificat d'actions ainsi que tous les frais raisonnablement encourus par la Société à raison de son émission et enregistrement et à raison de l'annulation du certificat d'action original.

7.8 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou de plusieurs action(s) est indivise ou contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire, qui représentera cette (ces) action(s) à l'égard de la Société.

L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s) sera (seront) suspendu(s) jusqu'à la désignation de ce mandataire.

7.9 Le transfert des actions nominatives sera réalisé par la Société par inscription dans le registre des actionnaires et après la production 1^o d'un ou de plusieurs certificats représentants de telles actions, 2^o de tout document de transfert jugé satisfaisant par la Société et 3^o de tout autre document susceptible de prouver que le cessionnaire est un Investisseur Averti.

Art. 8. Emission des actions nominatives.

8.1 Le conseil d'administration de la Société est autorisé à émettre, sans limitation et à tout moment, un nombre illimité d'actions, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

8.2 Aux fins d'émission de nouvelles actions dans un Sous-Fonds déterminé, le conseil d'administration de la Société peut imposer des restrictions ou limitations notamment quant à la fréquence à laquelle ces actions peuvent être émises, le montant minimal de souscription ou toute autre condition arrêtée par le conseil d'administration (notamment la signature des documents de souscription et la fourniture d'information considérée comme nécessaire par le conseil d'administration). Le conseil d'administration de la Société peut, en particulier, décider que des actions d'une classe ou d'un Sous-Fonds pourront uniquement être émises durant une ou plusieurs période(s) d'offre ou selon une autre périodicité, telle que déterminée dans le Document d'Emission.

8.3 Le conseil d'administration peut, à sa discrétion et sans que sa responsabilité puisse être engagée, rejeter toute souscription, en tout ou en partie, et le conseil d'administration peut, à tout moment et à sa discrétion, sans que sa responsabilité puisse être engagée et sans préavis, interrompre l'émission et la vente d'actions de tout Sous-Fonds ou de toute classe ou catégorie.

8.4 En cas d'émission d'actions, le prix de souscription par action, sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la classe concernée au sein du Compartiment concerné, déterminée conformément à l'Article 12 ci-dessous, au Jour d'Evaluation, tel que défini dans le Document d'Emission. Ce prix pourra être majoré d'un pourcentage estimé des frais et dépenses incombant à la Société, lorsqu'elle investit le produit de l'émission et par les commissions de vente applicables, telles qu'approuvées périodiquement par le conseil d'administration de la Société. Sous réserve de ce qui est prévu à l'Article 13.6 ci-dessous, les souscriptions sont irrévocables, dès lors qu'elles ont été envoyées au conseil d'administration de la Société.

8.5 Les actions seront attribuées seulement après l'acceptation de la souscription et le paiement du prix d'émission. Le paiement du prix d'émission sera fait conformément aux conditions et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

8.6 Les demandes de souscription et le paiement relatif devront être reçus avant une certaine heure d'un jour ouvrable précédent le Jour d'Evaluation tel que prévu dans le Document d'Emission, en vue de les traiter à la Valeur Nette d'Inventaire par action, telle que déterminée pour ce Jour d'Evaluation. A défaut, les demandes de souscription seront traitées à la prochaine Valeur Nette d'Inventaire par action, telle que déterminée pour le prochain Jour d'Evaluation.

8.7 Le conseil d'administration de la Société peut déléguer à n'importe lequel de ses dirigeants, cadres de la Société dûment autorisés ou à toute autre personne dûment autorisée, la capacité d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix afférent aux souscriptions portant sur les nouvelles actions à émettre et de les délivrer.

8.8 Le conseil d'administration de la Société peut accepter d'émettre de nouvelles actions en contrepartie d'un apport en nature, dans le respect des conditions prévues par le droit luxembourgeois, et en particulier l'obligation de communiquer un rapport d'évaluation émanant d'un réviseur d'entreprises agréé de la Société, et pour autant que les titres en question respectent les objectifs, politiques et limitations / restrictions d'investissement du Compartiment concerné de la Société. Sauf exception prévue dans le Document d'Emission, tous les frais encourus dans le cadre de cette contribution en nature sur titres à émettre devront être supportés par le souscripteur concerné.

Art. 9. Rachat des actions.

9.1 Tout actionnaire peut demander le rachat, par la Société, de tout ou partie de ses actions, selon les termes, les conditions et les procédures prévus dans le Document d'Emission et ses annexes et dans les limites prévues par la Loi 2007, toute réglementation applicable ou en vertu de ces statuts.

9.2 Les demandes de rachat d'actions devront être reçues avant une certaine heure d'un jour ouvrable précédent le Jour d'Evaluation, tel que prévu dans le Document d'Emission, en vue de les traiter à la Valeur Nette d'Inventaire, telle

que déterminée pour ce Jour d'Evaluation. A défaut, les demandes de rachat d'actions seront traitées à la prochaine valeur nette d'inventaire.

9.3 Le prix de rachat par action devra être payé dans le délai fixé dans le document d'émission, conformément aux termes et conditions définis dans le document d'émission de la Société. Le prix de rachat est déterminé conformément aux règles que le conseil d'administration de la Société peut définir à tout moment, à condition que les certificats d'actions aient bien été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'articles 13 ci-dessous.

9.4 Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la classe concernée au sein du Sous-Fonds concerné, déterminée conformément à l'Article 12 ci-dessous, après déduction des charges et commissions (le cas échéant), au taux prévu dans le Document d'Emission pour les actions. Le prix de rachat en question peut être arrondi à l'unité inférieure ou supérieure la plus proche de la monnaie concernée, selon ce que déterminera le conseil d'administration.

9.5 Si, à la suite d'une demande de rachat, le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par tout actionnaire, dans toute classe d'actions du Sous-Fonds concerné, descend sous un certain seuil, tel que déterminé dans le Document d'Emission de la Société, alors le conseil d'administration de la Société peut décider que cette demande de rachat doit être traitée comme une demande de rachat portant sur la totalité des actions détenues par l'actionnaire en question dans le Sous-Fonds concerné.

9.6 Si, à tout Jour d'Evaluation donné, les demandes de rachat en vertu de cet article et les demandes de conversion en vertu de l'Article 10 ci-dessous excèdent un certain niveau déterminé dans le Document d'Emission, en relation avec le nombre des actions émises d'une classe ou d'un Sous-Fonds spécifique ou dans l'hypothèse d'une forte volatilité du / des marché(s) sur le(s)quel(s) une classe spécifique est investie, le conseil d'administration de la Société peut décider que tout ou partie de ces demandes de rachat ou de conversion devra être différée, selon une périodicité et de la manière déterminée par le conseil d'administration de la Société, dans le meilleur intérêt de l'actionnaire concerné ou de la Société (mais normalement n'excédant pas deux Jour d'Evaluation). Au Jour d'Evaluation suivant, ces demandes de rachat et de conversion seront traitées en priorité par rapport à des demandes ultérieures.

9.7 Le paiement en faveur d'un actionnaire sera normalement effectué par virement bancaire. Le paiement sera fait dans la dernière monnaie du Sous-Fonds.

9.8 Toutes les actions rachetées seront annulées au Jour d'Evaluation concerné.

Art. 10. Conversion d'actions.

10.1 A moins qu'il n'en soit autrement déterminé par le conseil d'administration de la Société pour certaines classes d'actions ou Sous-Fonds, et sous réserve de son accord préalable (lequel ne pourra pas être refusé de manière déraisonnable), tout actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'une classe en actions d'une autre classe, au sein d'un même Sous-Fonds ou d'un Sous-Fonds vers un autre, sous réserve des limitations / restrictions quant aux termes, conditions et paiement de ces charges et commissions, telles qu'éventuellement déterminées par le conseil d'administration de la Société dans le Document d'Emission de la Société.

10.2 Le prix de conversion des actions d'une classe à une autre sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux classes d'actions concernées, calculée au même Jour d'Evaluation sans tenir compte le cas échéant des commissions de conversion.

10.3 Au cas où une demande de conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par un Actionnaire dans un Sous-Fonds déterminé en dessous du nombre ou du montant, tel que déterminé dans le Document d'Emission, le conseil d'administration peut refuser, à sa discrétion, de convertir les actions d'une classe en actions d'une autre classe.

10.4 Les actions converties en actions d'une autre classe seront annulées au Jour d'Evaluation concerné.

Art. 11. Restrictions à la propriété des actions.

11.1 Tel que déterminé dans le Document d'Emission, la Société peut restreindre ou empêcher la propriété des actions Ordinaires Nominatives de la Société par toute personne, firme ou société:

- (i) Qui n'est pas un Investisseur Averti; ou
- (ii) Si, de l'avis du conseil d'administration, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société; ou
- (iii) Si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, qu'elle soit luxembourgeoise ou étrangère; ou
- (iv) S'il en résultait que la Société serait exposée à des inconvénients d'ordre fiscal ou à d'autres inconvénients financiers qu'elle n'aurait pas autrement encourus.

Une telle personne, firme ou société, à déterminer par l'Actionnaire Gérant Commandité, sera désignée ci-après «Personne Non Autorisée». Ces conditions ne sont pas applicables aux administrateurs du conseil d'administration de la Société.

11.2 A de telles fins, le conseil d'administration de la Société est autorisé à:

- (i) Refuser l'émission de toute action et l'inscription de tout transfert d'action, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou la détention de ces actions à une Personne Non Autorisée; et / ou

(ii) A tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne cherchant à s'y faire inscrire, de lui fournir tout renseignement que le conseil d'administration de la Société estime nécessaires, appuyés, si nécessaire, d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée; et / ou

(iii) Refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale des actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et / ou

(iv) S'il apparaît au conseil d'administration de la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions, lui enjoindre de vendre ses actions et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à l'injonction du conseil d'administration de la Société, celui-ci pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par l'actionnaire en question, de la manière décrite ci-après.

11.3 La Société peut procéder au rachat forcé des actions détenues par une personne non autorisée telle que définie à l'article 11.

Art. 12. Valeur Nette d'Inventaire.

12.1 La Valeur Nette d'Inventaire par action de chaque classe d'actions au sein de chaque Sous-Fonds sera calculée dans la devise de référence de la classe concernée ou du Sous-Fonds concerné et sera déterminée par un chiffre obtenu en divisant, à tout Jour d'Evaluation, les actifs nets de la Société correspondant à chaque classe d'actions, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements imputables à cette classe d'actions au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre total d'actions de cette classe en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La Valeur Nette d'Inventaire par action ainsi obtenue pourra être arrondie à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche de la devise de référence concernée, de la manière déterminée par le conseil d'administration de la Société. Si, depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements imputables à la classe d'actions concernée est négociée ou cotée, est intervenu, le conseil d'administration peut, en vue de préserver les intérêts des actionnaires concernés et de la Société, annuler la première évaluation et en effectuer une deuxième.

12.2 Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des différentes classes d'Actions Ordinaires Nominatives se fera de la manière suivante:

12.2.1 Avoirs de la Société

12.2.1.1 Les avoirs de la Société comprendront:

- (i) Toutes les espèces en caisse ou en dépôt, en ce compris les intérêts échus ou courus;
- (ii) Tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les produits de la vente des valeurs vendues mais pas encore livrées);
- (iii) Toutes les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour elle (à condition que la Société puisse faire des ajustements d'une manière qui n'est pas en contradiction avec le paragraphe 12.2.2 ci-dessous en considération des fluctuations de la valeur de marché des valeurs, occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit ou des procédés similaires);
- (iv) Tous les dividendes, en espèces ou en nature et les distributions à recevoir par la Société en espèces, dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- (v) Tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- (vi) Les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties;
- (vii) Tous les autres avoirs de quelque type et de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

12.2.1.2 La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(i) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des acomptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable, dans tous les cas, que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier, hypothèse dans laquelle la valeur sera déterminée en retranchant tel montant qui sera estimé adéquat par le conseil d'administration de la Société, en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(ii) Le prix des titres cessibles, des instruments du marché financier et de tout actif financier admis ou négocié à la cote officielle de toute bourse ou tout marché réglementé sera basé sur le dernier prix disponible connu sur le marché de référence avant le moment de l'évaluation, ou tout autre prix estimé approprié par le conseil d'administration de la Société;

(iii) Pour les valeurs non cotées ou non négociées en bourse ou sur un quelconque marché réglementé ou si, pour les valeurs se rapportant à des actifs cotés ou négociés en bourse ou sur tout marché réglementé, le prix, tel que déterminé en vertu du paragraphe (ii) ci-avant, n'est, de l'opinion du conseil d'administration de la Société, pas représentatif de la valeur des actifs concernés, de tels actifs seront déterminés au prix juste du marché ou, alternativement, au prix juste

auquel l'on peut s'attendre qu'ils soient revendus, prix tel que déterminé de bonne foi par et sous les instructions du conseil d'administration de la Société;

(iv) La valeur de liquidation des contrats à terme, des futures, forward, ou des contrats d'options, qui ne sont pas admis à une cote officielle sur une bourse ou sur un marché réglementé, équivaut à leur valeur nette de liquidation, déterminée en vertu des politiques établies prudemment et de bonne foi par le conseil d'administration de la Société, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque variété différente de contrats. La valeur de liquidation des contrats à terme, des futures, forward, et des contrats d'options admis à une cote officielle sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé sera basée sur le dernier prix disponible de règlement ou de clôture de ces contrats sur les bourses de valeurs et marchés réglementés, sur lesquels ces contrats à terme, futures, forward, et ces contrats d'options sont négociés pour le compte de la Société, pour autant que, si un contrat à terme, futures, forward, ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel ces avoirs sont évalués, la base qui sert à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera la valeur que le conseil d'administration de la Société estimera juste et raisonnable;

(v) Les instruments du marché monétaire dotés d'une échéance restante de 90 jours ou moins seront évalués suivant la méthode du coût amorti, qui s'approche de la valeur de marché. Conformément à cette méthode des coûts amortis, les investissements du Compartiment considéré sont évalués à leur coût d'acquisition avec un ajustement de la prime d'amortissement ou un accroissement de l'escompte plutôt qu'au prix du marché.

(vi) Les parts ou actions des organismes de placement collectif («OPC») de type ouvert seront évaluées en fonction de leur dernière valeur nette d'inventaire officielle déterminée et disponible, telle qu'elle est rapportée ou fournie par cet OPC ou ses agents, ou à leur dernière valeur nette d'inventaire non-officielle (c'est-à-dire des estimations de valeur nette d'inventaire) si elle est plus récente que leur dernière valeur nette d'inventaire officielle, à condition qu'une due diligence ait été effectuée par l'agent administratif, conformément aux instructions et sous le contrôle et l'entière responsabilité du conseil d'administration de la Société, concernant la fiabilité de telles valeurs nettes d'inventaire non-officielles. La valeur nette d'inventaire évaluée en fonction des valeurs nettes d'inventaire non-officielles de l'OPC cible pourra être différente de la valeur nette d'inventaire qui aurait été calculée, le Jour d'Evaluation concerné, sur la base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminé par les agents d'administration centrale de l'OPC cible. En cas de différences significatives entre la valeur estimative et la valeur finale de l'UCI cible, la Société peut discrétionnairement, calculer de nouveau la valeur nette d'inventaire sur cette période. Les parts ou actions d'un OPC de type fermé seront évaluées en conformité avec les règles d'évaluation prévues aux points ii) et ii) ci-dessus.

(vii) Les swaps (contrats d'échange) sur taux d'intérêts seront valorisés à leur valeur de marché établie par référence à la courbe des taux d'intérêts applicable.

Les swaps sur indices ou sur instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché, en se basant sur l'indice ou l'instrument financier applicable. L'évaluation des swaps sur ces indices sur ces instruments financiers sera basée sur la valeur de marché de ces swaps, conformément aux procédures établies par le conseil d'administration de la Société.

Les swaps de risque de crédit sont évalués sur la base de la fréquence de la valeur nette d'inventaire, fondée sur une valeur de marché fournie par des intervenants externes actifs dans la fixation des prix. Le calcul de la valeur de marché est basée sur le risque de crédit de l'entité de référence, respectivement l'émetteur, l'échéance du swap de risque de crédit et sa liquidité sur le marché secondaire. La méthode d'évaluation est reconnue par le conseil d'administration de la Société et vérifiée par les réviseurs d'entreprises.

Les swaps sur rendement total («Total Return Swap») ou les Total Rate Of Return Swaps («TRORS»), seront évalués à leur juste valeur selon les procédures approuvées par le conseil d'administration de la Société. Ces swaps n'étant pas négociés en bourse mais constituant des contrats privés auxquels la Société et un cocontractant sont directement parties, les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont généralement établies par référence à des marchés actifs. Cependant il est probable que ces données de marché ne soient pas toujours disponibles pour les total return swaps ou les TRORS aux alentours du Jour d'Evaluation. Lorsque ces données de marché ne sont pas disponibles, des données disponibles pour des instruments similaires (par exemple un instrument sous-jacent différent pour la même entité de référence ou une entité similaire), seront utilisées pour évaluer ces swaps, étant entendu que des ajustements devront être faits afin de refléter les différences entre les total return swaps ou les TRORS et les instruments financiers similaires pour lesquels un prix est disponible. Les données du marché et les prix proviendront des marchés, marchand de titres, une agence de fixation de prix externe ou une contrepartie. Si ces données de marché ne sont pas disponibles, les total return swaps ou les TRORS seront évalués à leur juste valeur par application d'une méthode d'évaluation approuvée par le conseil d'administration, cette méthode devant être une méthode largement acceptée comme constituant une «bonne pratique de marché» (c'est -à-dire une méthode utilisée par les intervenants dans la fixation des prix sur les marchés ou dont il a été prouvé qu'elle aboutit à des estimations fiables des prix sur le marché), étant entendu que des ajustements justes et raisonnables de l'avis du conseil d'administration seront faits. Le réviseur d'entreprise de la Société contrôlera le bien-fondé de la méthode d'évaluation employée dans le cadre de l'évaluation des total return swaps ou des TRORS. Dans tous les cas la Société évaluera toujours les total return swaps ou les TRORS de bonne foi.

Tous les autres swaps seront évalués à leur juste valeur qui sera fixée de bonne foi selon les procédures mises en place par le conseil d'administration de la Société.

(viii) La valeur des «contacts for differences» est déterminée par la valeur des avoirs sous-jacent et varie de façon similaire à ces avoirs. Les «contracts for differences» seront évalués à leur juste valeur qui sera fixée de bonne foi selon les procédures mises en place par le conseil d'administration de la Société.

(ix) Tous les autres titres et avoirs seront évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par le conseil d'administration de la Société.

12.2.1.3 Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'agent administratif, agissant avec le soin, la prudence et la diligence requises en cette matière, peut, lorsqu'il calcule la valeur nette d'inventaire, et sous réserve d'une erreur ou négligence évidente de sa part, se baser complètement et exclusivement sur les évaluations fournies par:

(i) Les diverses sources de fixation des prix disponibles sur le marché, telles que les agences de fixation des prix (par exemple, Bloomberg, Reuters, etc.) ou les administrateurs / gestionnaires de fonds; ou

(ii) Les courtiers; ou

(iii) Les spécialistes dûment autorisés à cette fin par le conseil d'administration de la Société; ou

(iv) Dans l'hypothèse où aucun prix n'est trouvé ou lorsque l'évaluation ne peut pas être effectuée correctement, l'agent administratif peut se baser sur l'évaluation fournie par le conseil d'administration de la Société.

12.2.1.4 Des provisions suffisantes seront prises, Sous-Fonds par Sous-Fonds, pour les dépenses à supporter par chaque Sous-Fonds de la Société, et des engagements hors bilan peuvent éventuellement être pris en considération sur base de critères justes et prudents.

12.2.1.5 La valeur de tous les actifs et de tous les engagements non exprimés dans la devise de référence d'un Sous-Fonds sera convertie dans la devise de référence dudit _Sous-Fonds, au taux d'échange au Jour d'Evaluation. Si de telles cotations ne sont pas disponibles, le taux d'échange sera déterminé de bonne foi par ou en vertu des procédures déterminées par le Conseil d'Administration de la Société.

12.2.1.6 Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, autoriser le recours à une autre méthode d'évaluation, s'il estime que cette évaluation reflète de manière plus fidèle la juste valeur de tout actif de la Société.

12.2.2 Engagements de la Société

Les engagements de la Société comprennent:

(i) Tous les emprunts, traites et comptes exigibles;

(ii) Tous les intérêts courus des prêts de la Société (y compris tous les frais provisionnés pour s'engager dans ces prêts);

(iii) Toutes les dépenses provisionnées ou à payer;

(iv) Toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;

(v) Une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le conseil d'administration de la Société, ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le conseil d'administration de la Société pourra considérer comme constituant une provision appropriée pour faire face à tout autre engagement éventuel de la Société;

(vi) Tous les autres engagements de la Société de quelque type et de quelque nature qu'ils soient et exprimés conformément aux principes généralement admis de comptabilité. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, qui comprendront les frais de constitution et de lancement, les dépenses administratives, les commissions payables aux conseillers en investissements, en ce compris les commissions de performances, autres commissions et dépenses payables au conseil d'administration de la Société, les frais et commissions payables aux réviseurs d'entreprises agréés et comptables, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, de registre et de transfert, aux agents de bourse (s'il y en a), à tous agents payeurs, aux distributeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération (s'il y en a une) des administrateurs / dirigeants, ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux activités des administrateurs, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais liés aux déclarations d'enregistrement et de maintien de l'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de publicité incluant les frais de préparation, d'impression, et de distribution des documents d'émission, mémoranda explicatifs / interprétatifs, les rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, et les frais des rapports aux actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toutes les autres dépenses d'exploitation, en ce compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais de poste et de téléphone. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou récurrent, sur la base d'un montant estimé, sur une base proportionnelle, pour l'année ou sur toute autre période.

12.2.3 Répartition des actifs et passifs de la Société

Le Conseil d'administration de la Société établira un Sous-Fonds distinct correspondant à chaque classe d'actions et pourra établir un Sous-Fonds correspondant à deux ou plusieurs classes d'actions de la manière suivante:

(i) Si deux ou plusieurs classes d'actions se rapportent à un Sous-Fonds, les avoirs / actifs imputables à ces classes seront investis en commun suivant la politique d'investissement spécifique du Sous-Fonds concerné. Les produits à recevoir résultant de l'émission des actions d'une classe seront attribués dans les livres de la Société au Sous-Fonds établi pour cette classe d'actions, et le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets dudit Sous-Fonds imputable à la classe d'actions à émettre; les actifs et passifs, revenus et frais imputables à cette / ces classe(s) seront attribués au Sous-Fonds correspondant, sous réserve des dispositions de cet Article;

(ii) Chaque fois que des actions sont émises ou rachetées, la valeur nette d'inventaire à attribuer à chaque action et / ou sous-classe d'action sera augmentée ou diminuée du montant reçu ou payé;

(iii) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même Sous-Fonds que le(s) avoir(s) dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Sous-Fonds concerné;

(iv) Lorsqu'un engagement de la Société peut être attribué à un actif d'une classe particulière d'actions ou d'un Sous-Fonds ou toute action prise en rapport avec un actif d'une classe particulière ou d'un Sous-Fonds, cet engagement sera attribué à la classe d'actions ou au Sous-Fonds concerné;

(v) Lorsqu'un engagement de la Société ne pourra être attribué à une classe particulière d'actions d'un Sous-Fonds déterminé, il sera attribué à chaque classe d'actions de chaque Sous-Fonds respectif au prorata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective;

(vi) A la suite des distributions faites aux détenteurs d'actions d'une classe, la valeur nette d'inventaire de cette classe d'actions sera réduite du montant de ces distributions (provoquant une réduction du montant de la valeur nette d'inventaire à attribuer aux actions de cette classe). A l'inverse, la valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation des résultats demeurera inchangée (induisant une augmentation du montant de la valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation).

12.3 Toutes les dispositions et règles de détermination en matière d'évaluation seront interprétées et appliquées conformément aux principes comptables généralement admis.

12.4 En l'absence de mauvaise foi, mauvaise conduite, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le conseil d'administration de la Société ou toute personne désignée par lui en matière de calcul de la valeur nette d'inventaire sera irrévocable à l'égard de la Société et des actionnaires présents, passés et futurs. Le résultat de calcul de la valeur nette d'inventaire devra être certifié par un administrateur ou un représentant dûment autorisé du conseil d'administration de la Société.

12.5 Aux fins de cet Article:

(i) Les actions de la Société à racheter ou à convertir en vertu des Articles 9 et 10 seront considérées comme des actions existantes et prises en considération immédiatement après l'heure fixée par le Conseil d'administration de la Société au Jour d'Evaluation, au cours duquel un tel rachat est effectué et, jusqu'à ce que le prix en soit payé par la Société, il sera considéré comme un engagement de la Société;

(ii) Les actions à émettre par la Société seront considérées comme ayant été émises à partir de l'heure fixée par le conseil d'administration de la Société au Jour d'Evaluation, au cours duquel l'émission a été effectuée et, jusqu'à ce que le prix en soit reçu par la Société, il sera considéré comme une créance de la Société;

(iii) Tous les investissements, soldes en espèces et autres avoirs / actifs exprimés autrement que dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné seront évalués en tenant compte des taux de change ou du taux de marché, en vigueur au Jour d'Evaluation concerné et;

(iv) A chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir tout élément d'actif, le montant à payer pour l'élément d'actif en question sera considéré comme un engagement de la Société et la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société,-sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas connue au Jour d'Evaluation, sa valeur sera estimée par le conseil d'administration de la Société.

Art. 13. Fréquence et suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

13.1 Dans chaque classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix de souscription, de rachat et de conversion des actions seront calculés périodiquement par le conseil d'administration de la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, ceci selon la périodicité déterminée par le conseil d'administration de la Société dans le Document d'Émission, ce jour ou moment de calcul étant défini dans les présents statuts comme «Jour d'Evaluation» (à condition toutefois que la valeur nette d'inventaire soit calculée au moins une fois par exercice financier).

13.2 Le conseil d'administration de la Société peut suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un Sous-Fonds déterminé, ainsi que l'émission, la conversion et le rachat des actions, lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:

(i) Pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses ou autres marchés réglementés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société imputables à tel un Sous-Fonds est cotée ou négociée, est fermé

pour une autre raison que pour congé normal ou week-end, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

(ii) Lorsque des événements urgents de nature politique, économique, militaire, monétaire ou autre dépassent le contrôle, les engagements et l'influence de la Société et rendent la réalisation des actifs de tout Sous-Fonds impossible à des conditions normales, ou lorsque cette affectation serait contraire aux intérêts des actionnaires; ou

(iii) En cas de rupture des réseaux de communication normalement utilisés, en vue de déterminer le prix ou la valeur de tout investissement du Sous-Fonds concerné ou le prix actuel ou la valeur sur tout marché ou bourse en relation avec les actifs / avoirs imputables à un tel Sous-Fonds; ou

(iv) Lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'un Sous-Fonds ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du conseil d'administration de la Société, être effectués à des taux de change normaux;

ou

(v) Durant toute période durant laquelle, pour toute autre raison, les prix de tout investissement de la Société ne peuvent être vérifiés rapidement et précisément; ou

(vi) Durant toute période durant laquelle le conseil d'administration de la Société le décide ainsi, pour autant que tous les actionnaires soient traités sur un pied d'égalité et toutes les législations et réglementations applicables respectées, dès que (i) une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société ou un Sous-Fonds a été convoquée, afin de décider la liquidation ou dissolution de la Société ou d'un Sous-Fonds ou dès que (ii) le conseil d'administration de la Société est habilité à prendre une décision en cette matière de liquider ou dissoudre le Sous-Fonds; ou

(vii) Chaque fois que des restrictions / limitations aux mouvements d'échange ou de capitaux empêchent l'exécution d'opérations / transactions au nom de la Société;

(viii) Lorsque des circonstances exceptionnelles peuvent porter atteinte aux intérêts des actionnaires ou lorsque des demandes importantes en terme de souscription, rachat ou conversion sont reçues, le conseil d'administration de la Société se réserve le droit d'affecter la valeur des actions dans un ou plusieurs Sous-Fonds, et ce uniquement après avoir vendu les valeurs nécessaires et dès que possible au nom du / des Sous-Fonds concerné(s). Dans cette hypothèse, les souscriptions, rachats et conversions, qui sont en cours d'exécution simultanément, soient traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire unique, afin de s'assurer que tous les actionnaires ayant introduit une telle demande de souscription, rachat ou conversion seront traités sur un pied d'égalité.

13.3 Les souscripteurs ou Actionnaires demandant la souscription, le rachat ou la conversion de leurs actions seront avertis par la Société, dès réception de leur demande de souscription, rachat ou conversion.

13.4 Les souscriptions, rachats et conversions suspendus seront pris en considération au premier Jour d'Évaluation suivant la fin de la suspension.

13.5 Une telle suspension relative à toute classe d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par action, l'émission, le rachat et la conversion des actions de toute autre classe d'actions.

13.6 Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion sera irrévocable, sauf dans l'hypothèse d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire auquel cas les demandes de souscription, rachat et conversions suspendues pourront être retirés sur avis écrit, à la condition que la Société ou ses agents reçoivent un tel avis avant la fin de la suspension.

Titre III. Administration & supervision

Art. 14. Composition du conseil d'administration.

14.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé par au moins trois administrateurs lesquels n'ont pas besoin d'être actionnaires. Les administrateurs peuvent être élus pour une durée n'excédant pas six années et peuvent être réélus,

14.2 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner une personne physique comme son représentant permanent qui la représentera en tant qu'administrateur conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

14.3 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale»). L'Assemblée Générale déterminera également le nombre d'administrateurs et la durée de leur fonction. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif, à tout moment par décision adoptée par l'Assemblée Générale.

14.4 Dans l'hypothèse d'une vacance poste d'un administrateur, les administrateurs restants doivent convoquer sans délai une Assemblée Générale extraordinaire pour mettre un terme à cette vacance.

Art. 15. Pouvoir du conseil d'administration.

15.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915, la Loi de 2007, les lois d'ordre public ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèveront de la compétence du conseil d'administration. Celui-ci sera investi des pouvoirs les plus larges, en vue d'accomplir conformément à la Loi de 1915, la Loi de 2007, les lois d'ordre public ou les présents statuts chacun et tous les actes de gestion, d'administration et de disposition nécessaire(s) dans l'intérêt de la Société, en ce compris notamment (sans que cette liste ne soit limitative):

(i) Prescrire la formulation des politiques d'investissement, ainsi que les stratégies pour la Société;

(ii) Enquêter, prélever, négocier, structurer, acheter, investir dans, détenir, mettre en gage, échanger, transférer, vendre ou disposer autrement d'un investissement dans la Société ou l'un de ses Sous-Fonds (un "Investissement");

(iii) Surveiller le rendement d'un Investissement, exercer tous les droits, pouvoirs, privilèges et autres "accessoires" de la propriété ou possession relatifs aux Investissements, ainsi qu'exercer toute action, en ce compris les mesures décisives en matières de capital-actions et autres investissements, si elle s'avère nécessaire ou recommandable, selon ce que déterminera le conseil d'administration de la Société à sa seule et absolue appréciation, et dans les limites prévues par la Loi 2007, les présents statuts, ainsi que le Document d'Emission applicable;

(iv) Créer les Sous-Fonds en relation avec l'objet social de la Société;

(v) Exercer toute forme d'activité, conclure et exécuter des contrats / conventions de toute nature, nécessaires, relatifs ou "accessoires" à l'accomplissement de l'objet social de la Société, en ce compris et sans limitation des contrats de souscription ou des "side letters" avec les actionnaires;

(vi) Ouvrir, administrer et clôturer des comptes bancaires et tirer des chèques ou donner d'autres ordres pour le paiement, ainsi qu'ouvrir, administrer et clôturer des comptes de courtage, de marché financier ou des comptes similaires;

(vii) Employer, embaucher et renvoyer, avec ou sans motif, toute personne au nom de la Société;

(viii) Mandater, dans le cadre des paiements et dépenses usuels et habituels, des consultants, courtiers, avocats, comptables et autres agents, en vue d'agir pour et au nom de la Société;

(ix) Conclure des polices d'assurance au nom de la Société, en ce compris pour couvrir la responsabilité du / des dirigeants et du / des agent(s), ainsi que d'autres engagements;

(x) Payer tous les honoraires et dépenses de la Société et du conseil d'administration de la Société, conformément au Document d'Emission;

(xi) Permettre à la Société d'emprunter de l'argent de tout tiers, selon les conditions prévues dans le Document d'Emission;

(xii) Permettre à la Société d'accorder des prêts et autres obligations de dettes sur les Sous-Fonds de la Société, ainsi que de fournir un financement d'intérêts à un Sous-Fonds de la Société;

(xiii) Prendre une décision sur l'émission de tout type de titres / valeurs mobilières (obligations, etc.) et rachat d'actions, conformément au Document d'Emission et aux législations applicables;

(xiv) Conclure, résilier ou approuver toute modification ou tout amendement à tout contrat de prestation de services ou de gestion, conclu avec une société de gestion, un dépositaire ou tout autre prestataire de services rendus nécessaires en temps opportun.

15.2 Compte tenu du principe de la répartition des risques, le conseil d'administration de la Société a le pouvoir de déterminer:

(i) Les objectifs d'investissement, les principes directeurs et stratégies de la Société;

(ii) Si nécessaire, la stratégie de couverture à appliquer à une classe spécifique d'actions au sein de Sous-Fonds particuliers, ainsi que;

(iii) La manière de gérer et conduire les affaires de la Société à cet égard, de la manière déterminée dans le document d'émission, et en conformité avec toutes les législations et réglementations applicables.

15.3 Le Conseil d'administration peut désigner / nommer des conseillers et gestionnaires en investissements, ainsi que tout autre agent administratif ou gestionnaire, selon ce que requièrent les affaires et la gestion de la Société. Les agents ainsi nommés auront les pouvoirs et obligations conférés par le conseil d'administration de la Société, lequel déterminera les responsabilités, la rémunération (s'il y a lieu), la durée de la période de représentation ou de service, ainsi que toutes les autres conditions pertinentes quant à la représentation, au mandat ou services de ces agents. De telles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Il n'est pas nécessaire que les agents soient administrateurs ou actionnaires de la Société.

Art. 16. Délégation de pouvoirs.

16.1 Le conseil d'administration de la Société pourra nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, qui aura toute autorité pour agir au nom de la Société dans toute matière relevant de la gestion et l'administration journalière de la Société.

16.2 Le conseil d'administration de la Société pourra nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, comme représentant permanent de toute entité pour laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira à sa discrétion mais au nom et pour le compte de la Société et pourra lier la Société en qualité de membre du conseil d'administration de l'une de ces entités.

16.3 Le conseil d'administration est également autorisée à nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, pour exécuter des fonctions spécifiques à tout niveau de la Société.

Art. 17. Réunion du conseil d'administration.

17.1 Le conseil d'administration de la Société choisira parmi ses membres un président (le «Président») et pourra élire en son sein un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société. Le Président présidera toutes les réunions du conseil d'administration de la Société.

En son absence, les autres membres éliront, à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, un président pro-tempore qui présidera la réunion concernée.

17.2 Le conseil d'administration de la Société se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

17.3 Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

17.4 Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés et s'ils reconnaissent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Une telle renonciation peut être donnée par écrit en original ou par fax ou e-mail auquel est attaché une signature électronique (qui est valable d'après le droit luxembourgeois). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une décision préalablement adoptée par le conseil d'administration de la Société.

17.5 Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration de la Société en désignant par écrit en original ou par fax ou e-mail auquel est attaché une signature électronique (qui est valable d'après le droit luxembourgeois) un autre administrateur comme son mandataire.

17.6 Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues à la condition qu'au moins deux administrateurs soient présents ou participent à la réunion par tout moyen de communication autorisés par la Loi de 1915. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

17.7 En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

17.8 Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou d'autres moyens de communication similaires où (i) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent être identifiées, (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre et se parler, (iii) la transmission de la réunion est continue et (iv) les administrateurs peuvent convenablement délibérer; la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion du conseil d'administration tenue selon de tels moyens de communications seront réputés s'être tenue à Luxembourg.

17.9 Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil d'administration de la Société pourra être prise par écrit. De telles résolutions seront prises par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits comprenant les résolutions et portant une signature manuscrite ou électronique valable sous le droit luxembourgeois par chaque administrateur, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. La date de telle résolution sera celle de la dernière signature.

Art. 18. Procès verbal des réunions du conseil d'administration.

18.1 Les décisions du conseil d'administration de la Société seront consignées dans des procès-verbaux signés par le Président. Et un autre administrateur ou par l'administrateur qui a présidé la réunion et un autre administrateur.

18.2 Les copies et extraits de tels procès verbaux pourront être produits en justice ou dans d'autres circonstances.

Art. 19. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de toute personne à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 15.2 des statuts mais dans la limite de leurs pouvoirs.

Art. 20. Indemnisations.

20.1 La Société indemnifiera les administrateurs contre toute plainte, action en responsabilité, coûts, dommages, dépenses, en ce compris les frais juridiques, dans la mesure où ils sont raisonnables et ont été exposés par eux dans le cadre de leurs activités au nom de la Société, aussi longtemps qu'une telle indemnisation ne sera pas accordée en cas de fraude, faute lourde, négligence grave ou infraction pénale, et pour autant que les activités en question soient exercées dans le cadre du champ de l'objet social de la Société.

20.2 Les termes "plainte", "action", "procès" ou "procédure" seront appliqués à toutes plaintes, actions, procès ou procédures (civiles, criminelles ou autres, en ce compris les appels), en cours ou potentiels, et les termes "engagements" et "dépenses" incluront, sans limitation, les frais d'avocats, les coûts, frais de jugement, montants payés dans le cadre de transactions, amendes, pénalités et autres engagements. Aucune indemnisation ne sera accordée à un administrateur en cas de conduite coupable, négligence grave, sérieuse, erreur manifeste, indépendamment des devoirs en cause dans l'exercice de la fonction.

Art. 21. Conflit d'intérêt.

21.1 Aucun contrat, ni aucune opération / transaction, conclu(e) dans les conditions normales de marché, directement ou indirectement par la Société, ne pourra être "vicié(e)" ou rendu(e) nul(le) du fait que l'un de ses administrateurs détient une participation ou est administrateur / gérant, associé, agent ou employé de la partie cocontractante contrepartie de l'opération / transaction en question.

21.2 Tout administrateur qui est également administrateur, agent ou employé de la firme avec laquelle le Société contracte ou est en relation d'affaires n'est pas à raison de ce lien avec cette société ou firme empêché d'agir ou de voter sur toutes questions relatifs à ce contrat ou cette affaire conclus dans les conditions normales de marché.

21.3 A l'exception de ce qui est prévu aux articles 21.1 et 21.2, au cas où un administrateur a dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé aux intérêts de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de la Société de cet intérêt opposé et ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 22. Réviseur.

22.1 Les données comptables du rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé et rémunéré par la Société. Le réviseur devra accomplir les diligences prescrites par la Loi de 2007.

22.2 Pour la consolidation des comptes, la monnaie de référence de la Société sera l'Euros.

Titre IV. Actionnaires

Art. 23. Pouvoir de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

23.1 Tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'actionnaire unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les articles qui suivent, les décisions prises ou pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale renvoient à la décision prise ou au pouvoir exercé par l'actionnaire unique aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire. Les décisions prises par l'actionnaire unique sont consignés dans un procès verbal.

23.2 En cas de pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représentera la collectivité entière des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, mener à bien ou ratifier toutes les opérations de la Société.

Art. 24. Assemblée générale annuelle et autres assemblées générales des actionnaires.

24.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le 30 juin de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 Les autres Assemblées Générales de la Société peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation précisant l'ordre du jour, de tels avis devant être envoyés au moins huit jours avant l'assemblée à chaque actionnaire nominatif à l'adresse de l'actionnaire mentionné dans le registre des actionnaires.

24.3 Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

24.4 L'assemblée générale des actionnaires de la société représentera la collectivité entière des actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les actionnaires nonobstant la classe d'actions détenue par ces derniers.

24.5 Les délais de convocation et quorum prévus par la Loi de 1915 régiront la convocation et la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en n'est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

24.6 Le Conseil d'Administration et les réviseurs d'entreprises ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, deux administrateurs agissant conjointement peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils sont obligés de la convoquer de sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, si les actionnaires représentant un dixième du capital le requièrent par demande écrite, avec une indication à l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent requérir l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit envoyée par lettre recommandée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'assemblée générale concernée.

24.7 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

24.8 Les décisions à toute assemblée générale des actionnaires ne doivent porter que sur les points portés à l'ordre du jour (qui doivent contenir tous les points requis par la loi) et les affaires connexes à ces points.

24.9 Chaque action donne droit à une voix quelle que soit la classe d'actions, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts. Chaque actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale de la Société en désignant par écrit, une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non et qui peut être administrateur.

24.10 Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la Loi de 1915 ou par les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes valablement exprimés qui ne comprendront pas les abstentions, les votes nuls ou les votes en blanc.

24.11 Chaque action donne droit à une voix quelle que soit la classe d'actions, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts. Chaque actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale de la Société en désignant par écrit, une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non et qui peut être administrateur.

24.12 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'assemblée générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaires concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que déterminé dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Afin d'être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

24.13 Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

24.14 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et pourra être produit en justice.

Art. 25. Assemblées générales des actionnaires dans un compartiment ou dans une catégorie d'actions.

25.1 Les actionnaires d'une classe ou de plusieurs classes d'un Sous-Fonds peuvent tenir, à tout moment, une assemblée générale afin de prendre des décisions se rapportant uniquement à ce Sous-Fonds.

25.2 Les actionnaires d'une classe peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales sur toutes les affaires spécifiques à cette classe d'actions.

25.3 Les dispositions de l'Article 24 s'appliquent à ces Assemblées Générales, sauf si le contexte l'exige autrement.

Art. 26. Dissolution / Fusion de sous-fonds ou classes d'actions.

26.1 Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Sous-Fonds ou la valeur nette des actifs d'une classe d'actions du Sous-Fonds a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 Euros) pour une période excédant six mois, le Conseil d'administration de la Société peut procéder au rachat forcé de toutes les actions du Sous-Fonds ou de la classe ou des classes émises dans ce Sous-Fonds. Un tel rachat se fera à la valeur nette d'inventaire applicable à ce Sous-Fonds à la date à laquelle tous les actifs du Sous-Fonds auront été réalisés. La décision du conseil d'administration sera publiée (soit dans des journaux déterminés par le conseil d'administration de la Société ou par le biais d'un avis envoyé aux actionnaires de la Société à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires) avant la date effective du rachat forcé et la publication indiquera les raisons et la procédure du rachat forcé.

26.2 Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le précédent paragraphe, l'assemblée générale d'une classe ou d'un Sous-Fonds aura le pouvoir, dans tous les autres cas, sur proposition du conseil d'administration, de racheter toutes les Actions du Sous-Fonds ou de la classe concernée et de reverser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour une telle assemblée générale des actionnaires qui prendra les décisions à la majorité simple des actionnaires présents et représentés et votants.

26.3 Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire pour une période de six mois; Après cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.

26.4 Toutes les actions rachetées seront annulées.

26.5 Dans les mêmes circonstances que celles prévues aux quatre premiers paragraphes du présent Article, le Conseil d'Administration peut décider d'allouer les actifs d'un Sous-Fonds à ceux d'un autre Sous-Fonds de la Société et de redéfinir les actions du Sous-Fonds concerné comme des actions d'un autre Sous-Fonds (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une fraction d'action due aux Actionnaires). Cette décision sera communiquée de la manière décrite aux premiers paragraphes de cet Article un mois avant son entrée en vigueur (et, en outre, la publication contiendra des informations relatives au Nouveau Compartiment) afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, gratuitement, durant cette période.

26.6 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, un apport des actifs et dettes attribuables à un Sous-Fonds à un autre Sous-Fonds au sein de la Société peut, en toutes autres circonstances, être ordonnée par une assemblée générale du Sous-Fonds ou de la classe concernée pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum et qui pourra décider cette fusion à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votant à cette assemblée.

26.7 Dans l'hypothèse déterminée par le conseil d'administration, il est nécessaire dans l'intérêt des actionnaires du Sous-Fonds ou le Sous-Fonds ne peut fonctionner de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique affectant le Sous-Fonds, le conseil d'administration peut décider de proposer aux actionnaires concernés la réorganisation du Sous-Fonds en le divisant en deux ou en plusieurs Sous-Fonds. La Société notifiera un avis aux détenteurs des actions concernées avant la date effective de rachat forcé, qui indique les raisons et la procédure des opérations de rachat. Une telle décision sera publiée de la même façon que décrit ci-avant, une telle publication contenant, en plus, des informations sur les deux

ou tous les Sous-Fonds. Une telle publication sera faite un mois avant un mois avant l'entrée en vigueur de la réorganisation afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, gratuitement, durant cette période.

Art. 27. Année sociale. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 28. Distributions.

28.1 L'assemblée générale d'une classe ou de plusieurs classes émises dans un Sous-Fonds détermine, sur proposition de conseil d'administration et dans les limites prescrites par la loi, comment les revenus du Sous-Fonds seront alloués eu égard à chaque classe, et peut annoncer ou autoriser le Conseil d'Administration à annoncer des dividendes.

28.2 Pour toute classe ayant droit à des dividendes, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

28.3 Le paiement de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives sera effectué à ces actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des actionnaires. Le paiement des dividendes aux détenteurs d'actions au porteur sera effectué sur présentation du coupon de dividende à l'agent ou aux agents désignés par la Société. Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux lieux et places déterminés par le Conseil d'Administration.

28.4 Pour chaque Sous-Fonds ou classe d'actions, le conseil d'administration de la Société peut décider du paiement de dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

28.5 Le conseil d'administration de la Société peut décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par le conseil d'administration de la Société.

28.6 Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les 5 ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux catégories d'actions émises dans le Compartiment respectif.

28.7 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V. Dispositions finales

Art. 29. Dissolution.

29.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale, sujette au quorum et aux conditions de majorité prévus à l'article 32.

29.2 Si les actifs de la Société tombent sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'Article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des actions représentées à l'Assemblée Générale qui ne comprendront pas les abstentions, les votes nuls et les votes en blanc.

29.3 La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les actionnaires détenant un quart des droits de vote des actions représentées à l'assemblée.

29.4 L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal ou sous le montant de un million deux cent cinquante mille Euros tels que définis par la Loi de 2007.

Art. 30. Liquidation. La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personne(s) physique(s) ou morale(s), nommé(s) par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 31. Dépositaire.

31.1 Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne, tel que défini par la Loi 2007 (ci-après le «Dépositaire»).

31.2 Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges, tels que prévus par le contrat de dépôt.

31.3 Au cas où le Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration de la Société doit entreprendre ses meilleurs efforts, afin de trouver un remplaçant dans les deux mois suivant la date effective de ce retrait. Le conseil d'administration de la Société peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ne peut le remplacer que pour autant qu'un remplaçant soit nommé en lieu et place du Dépositaire initial.

Art. 32. Modifications des statuts.

32.1 Les statuts ne pourront être modifiés par l'Assemblée Générale des actionnaires que statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915, telle qu'amendée. Pour dissiper tout doute, les conditions de quorum et de majorité seront les suivantes: 50% des Actions Ordinaires Nominatives émises doivent être présentes ou (valablement) représentées à l'Assemblée Générale des actionnaires et une majorité qualifiée des 2/3 des actionnaires présents ou (valablement) représentés et ayant valablement voté est requise pour adopter une résolution. Dans l'hypothèse où le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale des actionnaires doit être ajournée et re-convoquée. Aucune condition de quorum n'est requise pour la deuxième Assemblée Générale des actionnaires, mais les conditions de majorité demeurent identiques.

32.2 Chaque modification des présents statuts de la Société, entraînant un changement dans les droits d'une classe d'actions, devra, par ailleurs, être approuvée par une résolution supplémentaire des propriétaires / détenteurs de la classe concernée, et moyennant le respect des conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Art. 33. Déclaration. Les mots, bien qu'écrits au masculin, englobent également le genre féminin, et les mots «personnes» ou «actionnaires» englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe organisé de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 34. Indivisibilité. Le caractère non valable, illégal ou non exécutoire de toute clause des présents statuts n'affectera en rien la validité de cette disposition. Cependant, la clause non valable, illégale ou non exécutoire sera remplacée par une clause valable, légale ou exécutoire similaire, laquelle reflétera au mieux l'intention des Parties.

Art. 35. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre 2009. La première Assemblée Générale Ordinaire annuelle se tiendra le 30 juin 2010 à 14 heures.

Souscription

Les statuts de la Société ainsi établis, les parties comparantes déclarent souscrire les trente-et-un mille (31.000) actions émises dans le compartiment F&F Multi-Strategy Fund et représenté par trente-et-un mille (31.000) euros représentant le capital social de la Société.

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées par apport en espèces de trente-et-un mille (31.000) euros par l'actionnaire. La preuve de l'apport a été donnée au notaire instrumentant.

Déclarations - Coût

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de cinq mille (5.000,-) euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a passé les résolutions suivantes:

(1) Le nombre des administrateurs a été fixé à trois (3);

(2) Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Monsieur Baudouin JOLLY, demeurant à B-1150 Bruxelles (Waluwe Saint-Pierre), 33, Clos des Lauriers.
- Monsieur Cédric VAN RIJCKEVORSEL, demeurant à CH-1253 Vandoeuvres, Chemin de l'Ecorcherie 2.
- Monsieur Jean-Jacques AXELROUD, demeurant à L-1420 Luxembourg, 89A, avenue Gaston Diderich.

(3) La société BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg (RC B71.178), a été nommé réviseur indépendant;

(4) Le terme des mandats d'administrateurs et de réviseur indépendant expirera lors de la première assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010; et

(5) L'adresse du siège social est fixé au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: VAN RIJCKEVORSEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 1^{er} septembre 2008. REM 2008/1110. — Reçu mille deux cent cinquante euros

1.250,- € droit fixe.

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 septembre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008115867/218/1693.

(080134361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Australian Mining Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 104.386.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116419/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01219. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Talmont Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.591.

L'an deux mille huit, le vingt et un août.

Par-devant Maître Martine Marie-Paule SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "TALMONT HOLDING S.A.", R.C.S n ° B 32.591 avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 1989, publié au Mémorial, Série C n ° 186 du 7 juin 1990.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme comme secrétaire Monsieur Jérôme DOMANGE, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Regina PINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et Mademoiselle Estelle MORAINVILLE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame le Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 200 (deux cent) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,00 (mille US dollars) constituant l'intégralité du capital social de USD 200.000,00 (deux cent mille US dollars) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées à la présente les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

I. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

111264

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née le 31.10.1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, J. Domange, R. Pinto, E. Morainville et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2008, LAC/2008/35284. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008115809/5770/56.

(080134536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Ristretto Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.958.680,00.

R.C.S. Luxembourg B 103.437.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, et ce avec effet au 25 juin 2008:

Ristretto Holdings S.à r.l. ayant son nouveau siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
et

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2008.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2008116264/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Vienada Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.609.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 21 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 21 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2008.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008116259/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.